

RAPPORT ANNUEL
sur la qualité et le prix
du service de collecte



2019



Table des matières

I - PRESENTATION DU TERRITOIRE	3
1. L'ETAT DES LIEUX	4
2. VERS UNE HARMONISATION ET OPTIMISATION DU SERVICE DE COLLECTE	4
2.1 UNE DEMARCHE EN DEUX TEMPS	5
2.2 GROUPE DE TRAVAIL	5
2.3 ORGANISATION DES COLLECTES	6
2.4 DISTRIBUTION DES BACS A DECHETS VERTS SUR LA COMMUNE DE HOULLE	8
2.5 TRAVAIL SUR LE NIVEAU DE SERVICE ET L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DU TAUX DE TEOM POUR L'ANNEE 2020 - PERSPECTIVES 2020	8
3. LES ACTIONS DE PREVENTION DES DÉCHETS ET LA SENSIBILISATION	12
3.1 INFORMER ET SENSIBILISER LE CITOYEN DU TRI SELECTIF A LA REDUCTION DES DECHETS	12
3.2 REDUCTION DES QUANTITES DE BIODECHETS COLLECTES POUR LA POURSUITE DE LA PROMOTION DE COMPOSTAGE	16
4. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION	22
5. LAUREAT DE L'APPEL A PROJET CITEO SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTINISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES	26
6. LES RESSOURCES HUMAINES	31
II.L'ORGANISATION DE LA COLLECTE	32
1. Pôle d'AIRE SUR LA LYS	32
2. Pôle de LONGUENESSE	32
3. Pôle de THEROUANNE	32
4. Pôle de FAUQUEMBERGUES	32
5. MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	33
5.1 LES MOYENS TECHNIQUES	33
5.2 ORGANIGRAMME DU SERVICE	34
6. LA COLLECTE	34
6.1 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES	34
6.2 FOURNITURES DE CONTENANTS DE PRÉ-COLLECTES ET LA MAINTENANCE	34
7. LES INDICATEURS TECHNIQUES	35
7.1 RECAPITULATIF DES TONNAGES PAR FLUX	35
7.2 LA VALORISATION MATIÈRE	38
8. LES INDICATEURS FINANCIERS	41
8.1 DÉFINITION DES ZONES DE TAXATIONS	41
8.2 LA REDEVANCE SPECIALE	44
9. SYNTHESE FINANCIERE	47

Le présent rapport a pour objet de présenter la qualité et le prix du service de collecte réalisé en régie de l'année 2019.

I - PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer est née de la fusion de 4 intercommunalités (la communauté de Communes du Pays d'Aire, la Communauté de communes de la Morinie, La Communauté de communes du Canton de Fauquembergues et la Communauté d'Agglomération de Saint Omer) au 1^{er} janvier 2017 pour répondre à la loi Notre.

La CAPSO comprend 53 communes avec 105 205 habitants pour une superficie 543 km².

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L5216.5), la CAPSO exerce les compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat, de politique de la ville, des gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, accueil des gens du voyage et collecte et traitement des déchets ainsi que des compétences optionnelles tels que la création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, assainissement... et des compétences facultatives telles que la petite enfance, la santé...

La CAPSO exerce la compétence de collecte des déchets ménagers, le traitement est transféré au Syndicat Mixte Lys Audomarois (déchèterie, compostière et cendre de tri) et au Syndicat Mixte Flandres Morinie (centre de valorisation énergétique).



Pôles territoriaux	
Aire-Sur-La-Lys	■
Longuenesse	■
Fauquembergues	■
Thérouanne	■

En 2018, une première phase d'optimisation a eu lieu ce qui a permis de transférer un camion de collecte du site de Théroouanne vers le site d'Arques, d'arrêter la location de 2 bennes à ordures ménagères et de reprendre la collecte sélective en régie sur le pôle d'Aire Sur La Lys sans recrutement supplémentaire, de poster l'ensemble des agents, de veiller à une équité de traitement des agents du service.

Les objectifs sont multiples :

- Proposer un schéma de collecte et définir un niveau de service à l'ensemble des communes
- Assurer une qualité et une continuité de service
- Réduire les coûts du service en proposant des pistes d'optimisation et en harmonisant le service sur l'ensemble du territoire
- améliorer la qualité du tri pour atteindre les 75% de valorisation matière
- Atteindre l'équilibre financier du service (couverture à 100% de l'ensemble du service par la TEOM d'ici à 2020)

1. L'ETAT DES LIEUX

Depuis la fusion intercommunale de 2017, l'organisation de la collecte des déchets est divisée en 4 secteurs géographiques pour 3 gestions différentes (régie, régie/marché et marché). Chaque pôle territorial a souhaité maintenir les équipes sur leur site d'exploitation.

L'année 2018 a été marquée par la reprise du service de collecte des emballages ménagers en régie pour le pôle d'Aire Sur La Lys avec la fréquence d'une fois tous les 15 jours en régie.

Rappel des services et fréquence de collecte en 2018 ainsi que des modes de gestion dans le tableau ci-dessous :

Pôles	Collecte des ordures ménagères	Collecte des emballages ménagers	Collecte du verre	Collecte des déchets verts	Collecte des encombrants
Aire Sur La Lys	C1 Collecte en Régie Collecte conteneurisée	C0.5 Collecte en régie	PAP 1 fois par mois (régie) AV (régie)	C1 du 18 avril au 31 octobre Collecte conteneurisée	Pas de service
Fauquembergues (marché jusqu'au 31 décembre 2021- Vallière/Astradec)	C1 Marché de service- Collecte conteneurisée	C0.5 Marché de service Collecte conteneurisée	PAP 1 fois tous les 15 jours (contrat Vallière) AV (contrat Baudelet)	Pas de collecte	Pas de service
Longuenesse	C2 (Saint- Omer) C1(toutes les autres communes) Collecte en régie Collecte conteneurisée	C1 et C 0.5 Collecte en régie Collecte conteneurisée	AV (régie)	AV (4 communes) PAP (6 communes) Collecte conteneurisée	Collecte En rural : 2 fois par an En urbain : 4 fois par an
Théroouanne	C1 Collecte en régie Collecte conteneurisée	C0.5 Collecte en régie Collecte conteneurisée	PAP 1 fois par mois (régie) Collecte conteneurisée AV (régie)	Pas de collecte de DV	Pas de service

C2 : déchets collectés 2 fois par semaine

C1 : déchets collectés 1 fois par semaine

C0.5 : déchets collectés 1 fois tous les 15 jours

AV : apport volontaire

PAP : porte à porte

DV : déchets verts

2. VERS UNE HARMONISATION ET OPTIMISATION DU SERVICE DE COLLECTE

2.1 UNE DEMARCHE EN DEUX TEMPS

Il s'agissait de proposer l'uniformisation du niveau de service sur les flux ordures ménagères et tri sélectif en réduisant la fréquence de collecte, couplé avec l'implantation de bornes à papiers cartons d'apport volontaire, d'uniformiser le mode de collecte du verre vers l'apport volontaire, de faire une proposition pour la collecte des encombrants et laisser le choix aux communes sur la collecte des déchets verts.

Pour cela, il a été nécessaire de réorganiser et optimiser les tournées de la collecte des ordures ménagères sur le pôle d'Aire et sur le pôle d'Arques. Il a été demandé aux services de ne pas modifier les collectes du pôle de Théroouanne.

Ces modifications ont concerné les communes urbaines :

- Arques, Blendecques, Longuenesse, Saint Martin Au Laërt soit 32 013 habitants avec une modification de fréquence de la collecte sélective et le déploiement des bornes à papiers cartons
- Saint Omer soit 13 992 habitants avec une modification de fréquence de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective et le déploiement des bornes à papiers cartons

2.2 GROUPE DE TRAVAIL

Fin 2018 et début 2019, le groupe de travail composé d'élus et de techniciens ont travaillé sur plusieurs propositions d'organisation :

- Passage du C2 au C1 pour le flux des ordures ménagères à Saint-Omer (économie potentielle 60 000€ par an en fonctionnement)
- Passage du C1 au C 0,5 pour la collecte sélective pour les communes urbaines (Arques, Blendecques, Longuenesse, Saint-Martin-Lez-Tatinghem dans un premier temps puis Saint-Omer) économie potentielle 180 000 € par an en fonctionnement
- Extension des colonnes à papier carton pour préparer la population à l'extension aux consignes de tri de 2022 (cout global pour la collecte 66 072 € par an)
- Collecter le verre uniquement en apport volontaire (économie 38 500€ par an)
- Collecter les encombrants une fois par an sur chaque commune, proposer un service de collecte des encombrants à la demande (économie potentielle de 16 733€)
- Collecter des déchets verts aux choix des communes (une collecte en porte à porte, une collecte en apport volontaire ou pas de collecte)

L'ensemble des propositions permettait de générer 228 891 € d'économie en fonctionnement.

Les élus ont retenu les propositions suivantes pour une mise en place au 1^{er} janvier 2019 :

- Changement de fréquence de collecte en tri sélectif pour les communes urbaines (Arques, Blendecques, Longuenesse, Saint Martin Lez Tatinghem) : passage du C1 en C0,5

- Extension des colonnes à papiers cartons sur l'ensemble du territoire pour une mise ne place au 1^{er} janvier 2019 pour les communes d'Arques, Blendecques, Longuenesse, St Martin-Au-Laërt
- Extension de la collecte des encombrants à l'ensemble des communes ainsi que le service des encombrants à la demande
- Arrêt de la collecte du verre en porte à porte le verre en apport volontaire pour les communes de Quiestède et Roquetoire
- La commune de Houle a souhaité bénéficier de la collecte des déchets verts en porte à porte, les autres communes n'ont pas changé de niveau de service pour ce flux.

Ce nouveau schéma de collecte permet d'uniformiser le niveau de service pour les flux ordures ménagères, tri sélectif, encombrant, et d'économiser 256 700 € par an en fonctionnement.

Le service de collecte du papier carton aura un cout de fonctionnement de 66 072 € par an, hors recettes.

2.3 ORGANISATION DES COLLECTES

Grille de lecture du tableau ci-dessous :

en vert : les ordures ménagères

en jaune : les déchets recyclables

en marron : les déchets verts

en bleu : le verre

Organisation du planning de collecte -pôle d'Aire Sur La Lys, Longuenesse et Théroouanne au 1^{er} janvier 2019

HORAIRE 5H30 -12H30	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI
	PAIRE	IMPAIRE	PAIRE	IMPAIRE	PAIRE	IMPAIRE	PAIRE	IMPAIRE	PAIRE	IMPAIRE	
Pole de Théroouanne 1	HERBELLES DELETTES CLARQUES	ECQUES	INGHEM THEROUANNE	HEURINGHEM REBECCQUES	INGHEM MAMETZ THEROUANNE	MAMETZ	MAMETZ	MAMETZ	THEROUANNE INGHHEM		
Pole de Longuenesse 1	SERQUES MOULLE	SAINT MARTIN	SAINT-OMER	SAINT-OMER	LONGUENESSE	ARQUES	SAINT-OMER	SAINT-OMER	SAINT-OMER		
Pole de Longuenesse 2	HOULLE MOULLE	SAINT MARTIN	SAINT-OMER	SAINT-OMER	LONGUENESSE	ARQUES	SAINT-OMER	SAINT-OMER	SAINT-OMER		
Pole de Longuenesse 3		HALLINES DV	SAINT-OMER	SAINT-OMER	LONGUENESSE	ARQUES	SAINT-OMER	SAINT-OMER	SAINT-OMER		
Pole de Longuenesse 4		ENCOMBRANT	SAINT-OMER	SAINT-OMER	LONGUENESSE	ARQUES	SAINT-OMER	SAINT-OMER	SAINT-OMER		
Pole de Longuenesse 5	TATINGHEM	BAYENGHEM MENTQUES	ARQUES 3 DV	ARQUES 3 DV	HALLINES CAMPAGNE L/W	EPERLECCQUES	ARQUES 4	ARQUES 4	FORFAIT LONG		
Pole de Longuenesse 6	TILQUES SALPERWICK	NORDAUSQUES ZOUAFQUES	RACQUINGHEM DV	RACQUINGHEM DV	CLAIRMARAIS MORINGHEM	EPERLECCQUES	ROUETOIRE	ROUETOIRE	TOURNEHEM NORTLEULINGHEM		
Pole de Longuenesse 7	HELFAUT	TOURNEHEM NORT LEULINGHEM	AIRE 3	AIRE 3	NORDAUSQUES ZOUAFQUES	EPERLECCQUES	AIRE 3	AIRE 3	ENCOMBRANTS		
Pole de Longuenesse 8	CAMPINGS	CAMPINGS	AIRE 4	AIRE 4	BLENDECCQUES	BLENDECCQUES	AIRE 4	AIRE 4	CAMPINGS		
Pole de Longuenesse 9	HOULLE DV	HOULLE DV	ARQUES 1 DV	ARQUES 1 DV	BLENDECCQUES	BLENDECCQUES	AIRE 1&2	AIRE 1&2	WIZERNES		EPERLECCQUES (AV)
Pole de Longuenesse 10	HELFAUT DV	HELFAUT DV	ARQUES 2 DV	ARQUES 2 DV	ENCOMBRANTS	ENCOMBRANTS	AIRE 3	AIRE 3	WIZERNES		ST MARTIN-LEZ-TATINGHEM
Pole d'Aire 1	RACQUINGHEM OM	RACQUINGHEM OM	AIRE 1	AIRE 1	QUIESTEDE WITTES	QUIESTEDE WITTES	AIRE 1	BENDECCQUES 1	FORFAIT AIRE		
Pole d'Aire 2	RACQUINGHEM TRI	QUIESTEDE WITTES	AIRE 2	AIRE 2	CAMPAGNE WARBRECCQUES	ROUETOIRE	AIRE 2	BENDECCQUES 2	FORFAIT AIRE	ASSISTANCE FORFAIT LONG	
Pole d'Aire 5 (une semaine sur 4)		AIRE 1	AIRE 2	AIRE 2	AIRE 3	AIRE 3	AIRE 3	AIRE 4	WITTES		
HORAIRE 8H00-12H00 13H30-16H30											
Pole de Longuenesse 11	LONGUENESSE 13H00 (apport volontaire)	LONGUENESSE 13H00 (apport volontaire)	CARTON	CARTON	Assistance Long /arques	assistance blendec	ENCOMBRANTS	ENCOMBRANTS	BAYENGHEM 13H00 (apport volontaire)		
HORAIRE 13H00- 20H00											
Pole de Théroouanne 2	ECQUES	ECQUES	HEURINGHEM	HEURINGHEM	HERBELLES DELETTES ECQUES HEURINGHEM CLARQUES REBECCQUES	HERBELLES DELETTES	HERBELLES DELETTES	HERBELLES DELETTES	CLARQUES REBECCQUES		
Pole de Longuenesse 12	LONGUENESSE 1	LONGUENESSE 1	ARQUES 1	ARQUES 1	BLENDECCQUES 1	BLENDECCQUES 1	TILQUES SALPERWICK	TILQUES SALPERWICK	EPERLECCQUES 2		
Pole de Longuenesse 13	LONGUENESSE 2	LONGUENESSE 2	ARQUES 2	ARQUES 2	BLENDECCQUES 2	BLENDECCQUES 2	NORDAUSQUES ZOUAFQUES	NORDAUSQUES ZOUAFQUES	HOULLE MOULLE		
Pole de Longuenesse 14	LONGUENESSE 3	LONGUENESSE 3	SAINT MARTIN	SAINT MARTIN	WIZERNES	WIZERNES	BAYENGHEM MENTQUES	BAYENGHEM MENTQUES	SERQUES MOULLE		
Pole de Longuenesse 15	LONGUENESSE 4	LONGUENESSE 4	SAINT MARTIN	SAINT MARTIN	HALLINES WIZERNES	HALLINES WIZERNES	TOURNEHEM NORTHEULINGHEM	TOURNEHEM NORTHEULINGHEM	EPERLECCQUES 1		
Pole d'Aire 3	MAINTENANCE AIRE	MAINTENANCE AIRE	ARQUES 3	ARQUES 3	WIZ/CAMP/FORFAITS	WIZ/CAMP/FORFAITS	HELFAUT	HELFAUT	TATINGHEM		
Pole d'Aire 4	QUIESTEDE WITTES	QUIESTEDE WITTES	ARQUES 4	ARQUES 4	CAMP/WARD	CAMP/WARD	ROUETOIRE	ROUETOIRE	CLAIRMARAIS MORINGHEM		
					EPERLECCQUES DV	EPERLECCQUES DV					

2.4 DISTRIBUTION DES BACS A DECHETS VERTS SUR LA COMMUNE DE HOULLE

La commune de Houlle a demandé à bénéficier d'une collecte des déchets verts à compter du 1^{er} avril 2019, pour cela les particuliers doivent disposer d'un conteneur spécifique.

Il s'agit d'un bac marron perforé sur les flancs d'un volume de 140L/240L avec une grille de récupération de jus pour une participation financière de 10/15 €. Le nombre de bacs est limité à 3 par foyers. Cette dotation a été faite en mars 2019. 362 bacs ont été distribués sur la commune.

2.5 TRAVAIL SUR LE NIVEAU DE SERVICE ET L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DU TAUX DE TEOM POUR L'ANNEE 2020 - PERSPECTIVES 2020

Suite à l'envoi d'un courrier à l'ensemble des communes de la CAPSO pour indiquer le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) appliqué cette année en fonction du niveau de service choisi, les communes se sont positionnées sur le niveau de service souhaité en 2020.

Trois communes ont demandé un changement :

- Les communes de Quiestède et Roquetoire demandent une prestation supplémentaire : une collecte du verre en porte à porte une fois par mois
- La commune de Saint-Omer demande un ajustement du niveau de service :
 - o un passage hebdomadaire (C1) pour la collecte des ordures ménagères au lieu de 2 passages par semaine (C2) avec une collecte des professionnels redevables
 - o un passage tous les 15 jours (C 0,5) au lieu de 1 fois par semaine (C1) pour la collecte sélective avec déploiement des bornes à papier-carton
 - o

Ces changements induisent un changement d'organisation pour les pôles d'Aire-Sur-La-Lys et Arques.

Méthodologie de travail de la proposition :

Le 23 mai dernier, lors d'un premier comité de pilotage composé d'élus et de techniciens, ces différents points ont été présentés. Le comité de pilotage s'est prononcé sur la méthodologie et la composition des groupes de travail.

Il a validé les changements de planning avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2020 avec une période d'adaptation du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019 pour la ville de Saint- Omer (période d'adaptation puis poursuite en 2020) et collecte du verre en porte à porte pour les communes de Quiestède et Roquetoire, une fois par mois au 1^{er} janvier 2020.

Les groupes de travail étaient composés des 3 responsables d'exploitation, les agents administratifs et techniques, la DRH, le DGA du pôle technique, deux chauffeurs, deux représentants du personnel et la direction de la collecte. Ils se sont réunis les 21, 25 et 26 juin et ont mis leur travail en commun.

Ces deux groupes ont travaillé sur 2 scénarii possibles :

- une organisation avec la fusion du pôle d'Aire-Sur-La-Lys et Arques
- une organisation en séparant les pôles

Pour planifier cette nouvelle organisation, plusieurs éléments ont été pris en compte :

- Les horaires d'ouverture des sites de traitement :
 - o Le centre de valorisation énergétique de 5H00 à 20H00
 - o Le centre de tri de 8h15-12h30 et 14H00 à 17h30
 - o La compostière de 8h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- La demande des élus, de limiter les changements de jours de collecte pour les communes
- La nécessité de dégager les hyper-centres d'Aire-Sur-La-Lys et de Saint Omer avant 7H00 pour une meilleure circulation aux heures d'affluences
- Le placement des collectes sélectives le matin (liées aux horaires d'ouverture de site)
- Favoriser le dialogue social avec les agents, prendre en compte les difficultés rencontrées sur les tournées actuelles et tendre à un équilibre des activités pour l'ensemble des pôles

Il s'agissait donc de réorganiser 105 à 106 tournées par semaine réparties aujourd'hui de la manière suivante : Arques (75), Aire-Sur-La-Lys (20-21), Théroutanne (10).

En tenant compte de ces différents points et suite au travail réalisé par l'ensemble des personnes présentes au groupe de travail, les plannings repris ci-dessous sont proposés :

Grille de lecture des tableaux :

en vert : les ordures ménagères

en jaune : les déchets recyclables

en marron : les déchets verts

en bleu : le verre

Planning Arques été :

ÉTÉ	HORAIRE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi
		Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	
Pole de Longuenesse 1	M	St Martin-Au-laert	Serques Moulle	Saint Omer RS HLM		Arques 1	Longuenesse 1	Wizernes 1	St Omer 1	Saint-Omer 1		Eperlecques
Pole de Longuenesse 2	M	St Martin-Au-laert	Houille Moulle	Saint Omer RS HLM		Arques 2	Longuenesse 2	Wizernes 2	St Omer 2	Saint-Omer 2		St Martin
Pole de Longuenesse 3	M	Bayenghem-Les - Eperlecques, Mentque-Nortbécourt	Tatinghem	St Martin-Au-Laert		Arques 3	Longuenesse 3	Blendecques 1	St Omer 3	Saint-Omer 3		
Pole de Longuenesse 4	M	Eperlecques 1	Camp/ward	St Martin-Au-Laert		Arques 4	Longuenesse 4	Blendecques 2	St Omer 4	Saint-Omer 4		
Pole de Longuenesse 5	M	Eperlecques 2	Halines/Camp	Aire-Sur-La-Lys 5		Blendecques 1		Aire 5	St Omer 5	Saint-Omer 5		
Pole de Longuenesse 6	M	Campings(jour)		Carton(jour)		Blendecques 2		Tournehem Nort Leulinghem	St Omer 6	Saint-Omer 6		
Pole de Longuenesse 7	M	Nordausques Zouafques	Tilques Salperwick	Helfaut	Clairmarais Moringhem	Encombrants		Encombrants		Encombrants		
Pole de Longuenesse 8	M	Hallines		Arques		Racquinghem		Tournehem-Sur-La-Hem , Nort-Leulinghem		Wizernes 1		
Pole de Longuenesse 9	M	Longuenesse		Arques		Blendecques		Houille		Wizernes 2		
Pole de Longuenesse 10	M	Helfaut		Arques		Blendecques		Nordausques Zouafques		Camping(jour)		
Pole de Longuenesse 11	AM	Longuenesse 1		Arques 1		Wizernes		Tilques Salperwick		Houille Moulle		
Pole de Longuenesse 12	AM	Longuenesse 2		Arques 2		Hallines Wizernes		Nordausques Zouafques		Serques Moulle		
Pole de Longuenesse 13	AM	Longuenesse 3		Arques 3		Clairmarais Moringhem		Bayenghem-Les-Eperlecques, Mentque-Nortbécourt		Eperlecques 1		
Pole de Longuenesse 14	AM	Longuenesse 4		Arques 4		Tatinghem		Tournehem-Sur-La-Hem, Nort-Leulinghem		Eperlecques 2		
										Bayenghem Les Eperlecques		

Planning Arques hiver :

HIVER	HORAIRE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire
Pole de Longuenesse 1	M	St Martin	Serques Moulle	Saint Omer RS HLM		Arques 1	Longuenesse 1	wizernes 1	St omer 1	Saint Omer 1	
Pole de Longuenesse 2	M	St Martin	Houille Moulle	Saint Omer RS HLM		Arques 2	Longuenesse 2	wizernes 2	St omer 2	Saint Omer 2	
Pole de Longuenesse 3	M	Bayenghem Les Eperlecques / Mentque-Nortbecourt		Tatinghem		St Martin-Au-Laert	Arques 3	Longuenesse 3	Blendecques 1	St omer 3	Saint Omer 3
Pole de Longuenesse 4	M	Eperlecques 1	Campagne Lez Wardrecques/Wardrecques	st Martin- au-laert		Arques 4	Longuenesse 4	Blendecques 2	St omer 4	Saint Omer 4	
Pole de Longuenesse 5	M	Eperlecques 2	Hallines/Campagne	Aire 5		Blendecques 1		Aire 5	St omer 5	Saint Omer 5	
Pole de Longuenesse 6	M	encombrant		Carton(jour)		Blendecques 2		Tournehem Nort Leulinghem	St omer 6	Saint Omer 6	
Pole de Longuenesse 7	M	Nordausques Zouafques	Tilques Salperwicks	Helpaut	Clairmarais Moringhem	Encombrants		Encombrants		Encombrants	
Pole de Longuenesse 8	AM	Longuenesse 1		Arques 1		Wizernes		Tiques Salperwicks		Houille Moulle	
Pole de Longuenesse 9	AM	Longuenesse 2		Arques 2		Hallines Wizernes		Nordausques Zouafques		Serques Moulle	
Pole de Longuenesse 10	AM	Longuenesse 3		Arques 3		Clairmarais Moringhem		Bayenghem Mentques		Eperlecques 1	
Pole de Longuenesse 11	AM	Longuenesse 4		Arques 4		Tatinghem		Tournehem Nort Leulinghem		Eperlecques 2	

Les modifications pour les agents du site d'Arques :

Les agents restent postés par roulement matin, après-midi et jour.

Les horaires restent identiques : le matin de 5h12 à 12h30,

L'après -midi de 12h42 à 20h00

Le jour de 7h52 à 12h00 et de 13h20 à 16h30

Le samedi de 7h00 à 14h00 : collecte des déchets verts

Ils collecteront les déchets du pôle d'Arques en renforçant la collecte du site d'Aire-Sur-La-Lys en assistance pour Aire 5 (3 tournées sur 2 semaines).

La baisse de fréquence de collecte pour la ville de Saint-Omer engendre des modifications. Actuellement, les déchets sont collectés avec 4 tournées le mardi et le vendredi. Il est projeté de collecter en 6 tournées le vendredi pour les ordures ménagères et 2 tournées le mardi pour les professionnels. Pour la collecte sélective actuellement collectée en 4 tournées hebdomadaire, en 2020, celle-ci sera faite en 6 tournées une fois tous les 15 jours.

Planning Aire été et hiver :

ETE	HORAIRE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi
		Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	
Pole d'Aire sur la Lys 1	M	Aire-Sur-La-Lys 1 2 3 4 verre		Aire-Sur-La-Lys 1		Quiestedes Wittes		Racquinghem	Aire 1	Racquinghem		Eperlecques
Pole d'Aire sur la Lys 2	M	Roquetoire		Aire-Sur-La-Lys 2		Assit Blendec OM	Assist Long Arques	Quiestedes Wittes	Aire 2	Forfaits Aire		St Martin
Pole d'Aire sur la Lys 3	M	Aire-Sur-La-Lys 1 et 2		Aire-La-Lys 3 DV		Aire-Sur-La-Lys 4		Quiestede Wittes DV		Roquetoire DV		
Pole d'Aire sur la Lys 4	M	Quiestede/Roquetoire/Wittes		Aire-Sur-La-Lys 3		Campagne Les Wardrecques/Wardrecques		Roquetoire	Aire 3	forfait Aire-Sur-La-Lys, Longuenesse	forfait Aire-Sur-La-Lys, Arques	
Pole d'Aire sur la Lys 5 ou Arques 14	M	Helpaut		Aire-La-Lys 4		Wizernes/Campagne-Les Wardrecques/Forfaits		Encombrants	Aire 4	Forfaits Arques Longuenesse		

HIVERS	HORAIRE	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire
Pole d'Aire sur la Lys 1	M	Aire-Sur-La-Lys 1 2 3 4 verre		Aire-Sur-La-Lys 1		Quiestedes Wittes		Racquinghem	Aire 1	Racquinghem	
Pole d'Aire sur la Lys 2	M	Roquetoire		Aire-Sur-La-Lys 2		Assit Blendec OM	Assist Long Arques	Quiestedes Wittes	Aire 2	Forfaits Aire	
Pole d'Aire sur la Lys 3	M	Quiestede/Roquetoire/Wittes		Aire-Sur-La-Lys 3		Campagne Les Wardrecques/Wardrecques		Roquetoire	Aire 3	forfait Aire-Sur-La-Lys, Longuenesse	forfait Aire-Sur-La-Lys, Arques
Pole d'Aire sur la Lys 4	M	Helpaut		Aire-La-Lys 4		Wizernes/Campagne-Les Wardrecques/Forfaits		Encombrants	Aire 4	Forfaits Arques Longuenesse	

Sur le site d'Aire-Sur-La-Lys

Les agents, au vu de la nouvelle organisation, seront postés uniquement du matin de 5h12 à 12h30. Actuellement, ils sont postés matin et après-midi.

Les horaires du samedi pour la collecte des déchets verts seraient de 6h45 à 14h15 (temps de déplacement supérieur) (2 collectes par an par agent du 1er avril au 31 octobre uniquement).

Dans un objectif de cohérence des tournées (proximité géographique), l'équipe du site d'Aire-sur-la-Lys collectera de nouveau les déchets verts de Quiestède, Roquetoire, Wittes et Aire-Sur La -Lys (réalisé en 2019 par le site d'Arques).

La collecte du verre en porte à porte sera faite par les équipes d'Aire-Sur-la-lys.

Une équipe supplémentaire sera ajoutée aux équipes d'Aire-Sur-La-Lys pour collecter les communes d'Helfaut, Aire 4, Wizernes, Campagne-Les-Wardrecques, forfaits Arques et Longuenesse en ordures ménagères et Aire 4 en tri. (Un processus de mobilité interne sera lancé pour identifier 3 agents pour travailler sur le pôle d'Aire-Sur-La-Lys).

Planning Théroouanne été et hiver :

		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi
ÉTÉ	HORAIRE	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	
Pôle de Théroouanne	M	Ecques	Herbelles Delettes Clarques	Heuringhem Rebecques	Inghem Théroouanne	Mametz	Inghem Mametz Théroouanne	Mametz		Théroouanne Inghem		Eperlecques
Pôle de Théroouanne	AM	Ecques		Heuringhem		Herbelles Delettes Ecques Heuringhem Clarques Rebecques		Herbelles Delettes		Clarques Rebecques		St Martin

		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
HIVER	HORAIRE	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire	Impaire	Paire
Pôle de Théroouanne	M	Ecques	Herbelles Delettes Clarques	Heuringhem Rebecques	Inghem Théroouanne	Mametz	Inghem Mametz Théroouanne	Mametz		Théroouanne Inghem	
Pôle de Théroouanne	AM	Ecques		Heuringhem		Herbelles Delettes Ecques Heuringhem Clarques Rebecques		Herbelles Delettes		Clarques Rebecques	

Etant donné que les demandes de modifications de niveau de service ne concernent que les sites d'Aire-Sur-La-Lys et Arques et afin de limiter les modifications de jour de collecte pour les communes, le site de Théroouanne n'est pas impacté par ce nouveau planning.

Les effectifs

Pôles	Été 2019	Été 2020	Hiver 2019	Hiver 2020
Aire-Sur-La-Lys	4 équipes 1(verre une fois par mois)	5 équipes	4 équipes 1(verre une fois par mois)	4 équipes
Arques	16 équipes 1 équipe de 2 agents voie étroite	14 équipes 1 équipe de 2 agents voie étroite	13 équipes 1 de 2 agents voie étroite	11 équipes 1 équipe de 2 agents voie étroite
Théroouanne	2 équipes	2 équipes	2 équipes	2 équipes

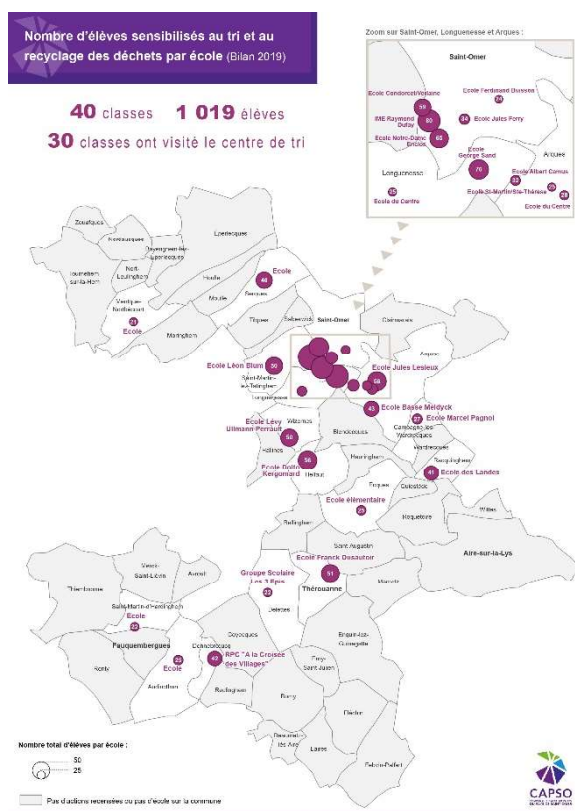
Le 27 juin 2019, cette nouvelle organisation a été présentée et validée par les élus lors du second comité de pilotage. Elle a été envoyée aux représentants du personnel et a été présentée le 1^{er} juillet aux agents du pôle d'Aire-Sur-La-Lys et les 3 et 4 juillet aux agents du pôle d'Arques.

3. LES ACTIONS DE PREVENTION DES DÉCHETS ET LA SENSIBILISATION

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO) a mis en œuvre une politique de transition écologique et environnementale ambitieuse et exigeante. Cette volonté s'est particulièrement réaffirmée par ses engagements annoncés dans le Plan Climat Air Energie Territorial et la labellisation du territoire en tant que « territoire démonstrateur REV3 ».

L'adoption des bonnes pratiques de gestion des déchets requiert la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation qui s'inscrivent dans le temps. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer est soucieuse de maintenir et promouvoir les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets et d'accompagner les citoyens vers un comportement plus respectueux et responsable.

3.1 INFORMER ET SENSIBILISER LE CITOYEN DU TRI SELECTIF A LA REDUCTION DES DECHETS



Face aux enjeux de la transition écologique, la mobilisation citoyenne et le changement de comportement sont les leviers essentiels. L'objectif est d'essaimer, sur notre territoire, les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets mais également d'accompagner le jeune public vers des comportements éco-responsables.

La CAPSO a engagé plusieurs projets pédagogiques et de sensibilisation aux enjeux environnementaux du territoire

Le service environnement de la CAPSO propose des interventions gratuites dans les classes du territoire, permettant de sensibiliser les enfants, du tri des déchets à l'éco-consommation.

Actions à destination des scolaires :

- **Animations sur le tri et le recyclage des déchets à destination des CE, CM du territoire.**

En 2019, la CAPSO a poursuivi en partenariat avec le SMLA ses animations sur le tri et le recyclage des déchets à destination des CE, CM. Les animateurs prévention interviennent auprès des scolaires pour sensibiliser toujours plus d'élèves au tri et à la gestion des déchets. Une visite du centre de tri est proposée à toutes les classes du territoire (le transport reste à la charge de l'établissement)



	Nbre d'établissements	Nbre d'interventions	Nbre de classes sensibilisées	Nbre d'élèves
Animations en établissement scolaire en école	25	78	39	1019

- **Expérimentation d'un nouveau programme « Mon école zéro déchet ».**

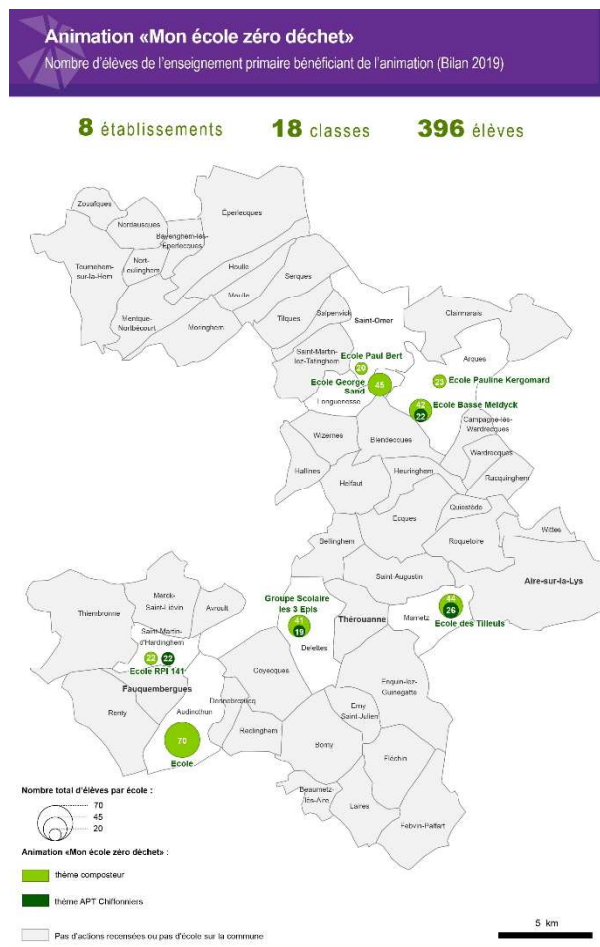
Construit en partenariat avec le Conservatoire (CRD), ce nouveau programme permet aux écoles du territoire de mener un projet artistique autour de l'environnement.

Le service environnement de la CAPSO et le conservatoire proposent une formule à la carte permettant d'approfondir les enjeux liés à la transition écologique. Dans le cadre de cette opération, les élèves peuvent bénéficier d'animations avec le service environnement et de 8 à 15 h d'interventions artistiques avec les professeurs du Conservatoire.



En 2019, la CAPSO a sensibilisé 11 classes du CE2 au CM2. Ce programme annuel a été rythmé par différents temps tout le long de l'année scolaire.

- Temps d'animation en classe : 2 demi-journées d'animation du service environnement
- Temps de création : réalisation d'une production artistique en lien avec la thématique choisie avec des enseignants du conservatoire
- Temps de restitution et de partage : organisation d'un temps fort à ENERLYA en mai 2019 et d'une exposition collective avec l'ensemble des travaux réalisés.



	Nbre d'établissements	Nbre d'interventions	Nbre de classes sensibilisées	Nbre d'élèves
Animations en établissement scolaire en école	8	22	18	396

RESTITUTION le 27 et 28 mai 2019
 Exposition des travaux réalisés par les élèves



Spectacle du chapiteau vert « Eh Oh les poubelles » pour les classes ayant participé



Actions à destination des extrascolaires :

- Animations sur la prévention des déchets lors d'animation extrascolaire (maison de quartier, centres sociaux etc.)
La CAPSO a fait l'acquisition d'une mallette pédagogique « stop déchet ». Cette mallette permet aux animateurs de prévention d'intervenir lors d'animations extrascolaires. Elle est également mise à disposition des structures souhaitant l'utiliser en autonomie.



Quelques chiffres :

les animateurs prévention sont intervenus également dans :

- 1 collège pendant toute la semaine de la réduction des déchets
- 5 animations de quartier ont été organisées en partenariat avec les bailleurs, des stands de promotion.
- Des opérations quartiers propres avec la ville de saint Omer,
- Animation de l'inter CVC de l'audomarois (Comité de vie des collèges) : visite du centre de tri et flamoval, opération nettoignons la nature
- Installation d'une borne relais dans le quartier de st Exupéry



	Nbre d'interventions	Nbre d'enfants
Utilisation de la valise zéro déchet	6	340



Opération Villages et marais propres :

Chaque année depuis 2002, le 3^{ème} dimanche du mois de mars, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale organise l'opération « Villages et marais propres » pour laquelle la CAPSO est partenaire. Aujourd'hui, cette opération est grandissante en termes de participation. Ce sont 22 communes et de nombreuses structures associatives qui mobilisaient depuis plusieurs années 500 volontaires pour 5 à 10 tonnes de déchets ramassés. En 2019, ce fut une mobilisation collective record avec 711 participants et près de 25 tonnes de déchets ramassés. Au fil des ans, des dépôts bien connus ont disparu et cela grâce au travail de sensibilisation et aux dispositifs de collecte présents sur le territoire. Ce résultat est le fruit du soutien des communes à cette manifestation depuis plus de 20 ans et reflète une mobilisation plus forte de territoire.

3.2 REDUCTION DES QUANTITES DE BIODECHETS COLLECTES POUR LA POURSUITE DE LA PROMOTION DE COMPOSTAGE

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2023.

Le compostage de proximité s'avère une solution simple à mettre en œuvre, efficace et peu coûteuse. Aujourd'hui, un habitant de la CAPSO produit en moyenne 253 kg d'ordures ménagères par an. On estime entre 20% à 30 % le poids des déchets de cuisine dans nos poubelles alors qu'une bonne partie peut être transformée et utilisée comme amendement et fertilisant pour les jardins ou espaces verts et non incinérée.

Dans la continuité du Plan Local de Prévention des Déchets, la communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer s'est engagée dans un programme national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » dont l'objectif est de valoriser 55% et de réduire de 7% nos déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2020.

Pour répondre à ces objectifs fixés, tout en intégrant les enjeux écologiques et économiques de la gestion des déchets, l'ex CASO puis la CAPSO promeut depuis plusieurs années le compostage individuel et les différentes formes de compostage de proximité. Pour mener à bien ces missions, le service environnement dispose de 3 animateurs prévention formés également en maître composteurs.

Le compostage individuel:

Chaque habitant de la CAPSO a la possibilité de disposer pour 9 euros d'un composteur en appelant au numéro vert de la CASO.

En 2019, 14 composteurs individuels ont été livrés.

Depuis 2004 date du début de l'opération, 7003 composteurs ont été distribués.

Le compostage collectif de proximité :



La CAPSO souhaite développer l'offre de compostage aux habitants en proposant des composteurs collectifs de proximité. L'objectif est de donner la possibilité à tous ceux qui souhaitent réduire leurs poubelles et n'ayant pas la possibilité d'avoir un composteur individuel (cas des habitants des centres bourgs), de pouvoir composter près de chez eux sur des aires de compostage partagé.



Actuellement sur le territoire :

51 Composteurs collectifs ont été installés soit 22 plateformes de compostage, suivis mensuellement par un des guides composteurs de la CAPSO.

En 2019 :

10 nouveaux composteurs ont été installés pour 4 nouvelles plateformes.

Le compostage autonome en établissement :

Les opérations de compostage autonome en établissement sont une solution alternative de valorisation de biodéchets issus de la restauration collective, (écoles, collèges, lycées, EHPAD etc.)



11 établissements scolaires du primaire au lycée équipés de composteurs mécaniques pour la valorisation des biodéchets de cantines.

(2 nouvelles écoles en 2019)

Le compostage pédagogique à l'école :

Pour sensibiliser dès le plus jeune âge à la pratique du compostage, la CAPSO met à disposition des composteurs pédagogiques aux écoles ayant un projet pédagogique ou souhaitant s'engager sur des pratiques écoresponsables à l'école.

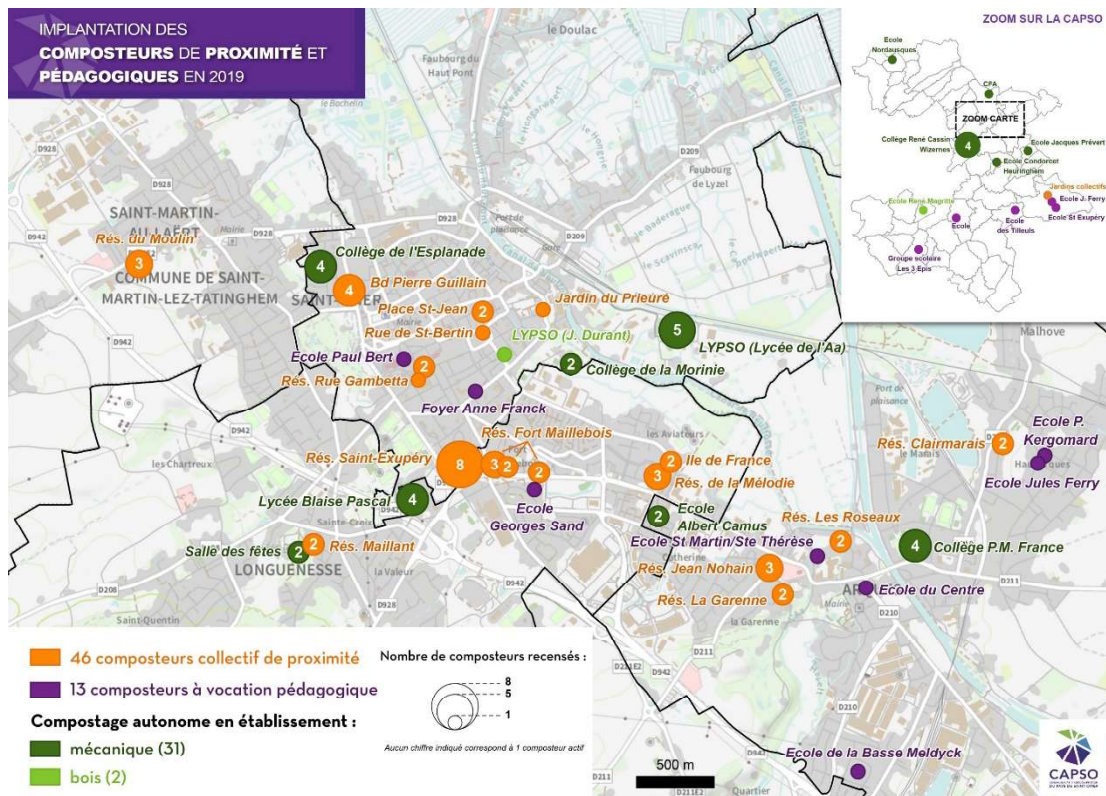
Cette mise à disposition s'accompagne d'interventions de sensibilisation et d'un suivi des maitres composteurs.



L'accompagnement des maîtres composteurs :

En parallèle, le service environnement de la CAPSO intervient à plusieurs niveaux :

- La mise en place d'un diagnostic pour étudier la faisabilité de l'installation de la plateforme (porte à porte, site d'implantation, capacité et nombre de composteurs etc...)
- La mise à disposition des composteurs via la signature d'une convention
- La formation d'un réseau de référents et/ ou guides « composteur » sur le territoire et s'appuyer sur celui-ci pour sensibiliser et informer toujours plus les habitants.
- L'accompagnement et le suivi des différents sites d'implantation
- Le développement d'actions de sensibilisation notamment des animations scolaires sur cette thématique



Quelques chiffres en 2019 :

Les maîtres composteurs sont intervenus dans 23 établissements scolaires (18 écoles primaires, 4 collèges et 1 lycée), soit 48 interventions pour un total de 1290 élèves sensibilisés.



5 animations de quartier ont été organisées en partenariat avec les bailleurs et 6 opérations de porte à porte, des stands de promotion lors de porte aux ouvertes du CFA du Doulac par exemple. Soit un total de 14 opérations « grand public » et de 2105 personnes touchées.



Actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

	Nbre d'établissements en précisant école ou collège ou lycée	Nbre d'élèves sensibilisés
Animations en établissement scolaire	1 lycée 1 Collège	1200 repas 500 repas

Mise en place du repair café de la station :



Réparer ou apprendre à réparer ensemble, c'est l'idée d'un Repair Café, concept venu des Pays Bas qui fleurit à travers le monde depuis 2009 ; Dans ces « cafés de réparation », des bricoleurs remettent bénévolement en état des objets défectueux que des habitants leur apportent.

L'objectif de l'action Repair Café est de :

- Réduire les déchets électroniques, électriques ;
- Favoriser le lien social et les échanges de savoir ;
- Sensibiliser au réemploi ou à la culture du dépannage (makers et bidouilleurs)



Initiée par l'agence d'urbanisme en partenariat avec la Station depuis mai 2017, le Repair Café de la station est ouvert de 18h à 21H tous les derniers jeudis de chaque mois (hors vacances scolaires)



Chiffres clés

9 Repair Café

Noyau de 9 bénévoles réparateurs réguliers

63 personnes ayant fréquenté le Repair Café

111 objets rapportés dont 53 réparés



Développer un modèle économique circulaire autour la filière du papier et du carton

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

L'enjeu actuel pour la collectivité dans les prochaines années est de passer d'une politique de collecte à une politique d'économie circulaire faisant de nos déchets un matériau valorisable.

L'économie circulaire autour de la filière papier/carton est clairement inscrite dans la stratégie de développement économique de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et dans la volonté de faire du territoire, un territoire démonstrateur de la troisième révolution industrielle (REV3).

La présence historique des papetiers, des acteurs de la filière de recyclage en vallée de l'Aa et leurs volontés de développer l'approvisionnement local en circuit court, sont un atout majeur pour notre territoire et offre un contexte favorable pour impulser un projet innovant et expérimental de mise en place d'une boucle locale d'économie circulaire allant bien au-delà de la problématique des déchets abordant les notions économiques, sociales et environnementales.

En effet, l'industrie papetière, liée historiquement, économiquement et socialement à la région, s'est développée dans le Nord – Pas-de-Calais et notamment le long de l'Aa, dès le 19ème siècle, pour bénéficier de la présence abondante d'énergie.

Aujourd'hui l'industrie papetière emploie plus de 2 500 personnes, soit la moitié de l'effectif de l'industrie papetière du Nord/Pas-de-Calais, 1ère région de France productrice d'emballage en carton ondulé. A titre d'illustration, les entreprises de ce secteur produisent environ 800 000 tonnes de papier/carton par an.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a renouvelé le partenariat avec la grappe d'entreprises Nord Package (regroupant différentes entreprises liées à la filière papier/carton).

En 2018, il a été décidé de mener une réflexion autour de trois axes :

- développer une collecte sélective de papier/carton et définir un schéma économique afin de mettre en œuvre une collecte incitative,
- développer les actions en faveur de la valorisation du papier de bureau, papier confidentiel et de papier d'archivage,
- mener autour de la filière papier/carton un travail « pédagogique » et de sensibilisation (avec les écoles...)

Mise en place d'une collective incitative du papier carton en lien avec des associations du territoire

Ce projet de collecte incitative s'inscrit dans une vision globale rapprochant le secteur public et privé dans une démarche gagnant / gagnant, et en parfaite cohérence avec les mesures récemment annoncées dans la feuille de route de l'économie circulaire.



Il consiste à mettre en place une collecte des papiers – cartons en apport volontaire, complémentaire des dispositifs en place. Pour cela, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer met en place des points d'apport volontaire incitatif pour collecter le papier et/ou le carton sur l'ensemble du territoire. La particularité du projet est de s'appuyer sur le réseau d'écoles, collèges, lycées, associations, administrations... Les papiers / cartons ainsi collectés sont acheminés directement chez les papeteries / cartonneries du territoire dans une démarche d'économie circulaire. Les recettes générées par la vente des papiers / cartons ainsi collectés seront en partie reversées auprès des structures ayant participé à la valorisation de ces matériaux ; dans une **démarche d'incitation positive**.

Plusieurs dispositifs complètent cette démarche :

Un dispositif de sensibilisation auprès des scolaires sera mis en place à la rentrée 2020 pour proposer un parcours éducatif en lien avec les papetiers, le pays d'art et d'histoire et l'éducation nationale autour de la filière papier/carton,

- Un dispositif de communication sera mis en place pour offrir aux associations partenaires des kits de communication et des bacs de précollecte (Designés et prototypés par des lycéens du territoire).



4. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour marquer l'identité de la CAPSO, de nouveaux documents de communications ont été proposés afin d'uniformiser les messages diffusés sur le territoire : documents de communication (guide du tri, plaquette consignes de tri, autocollants à apposer sur les conteneurs, calendriers de collecte, flyer), flancs de bennes et numéro vert unique.

Toutes informations du service sont relayés sur le facebook de la CAPSO, la presse locale, les radios et le porte à porte si nécessaire.

Identification des conteneurs.

Flyers pour la mise en place de la collecte du papier carton en apport volontaire :

BORNES POUR PAPIERS & CARTONS

NOUVEAU !

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

le tri des cartons et des papiers évolue !

Je les apporte désormais dans la borne à papier de ma commune. Retrouvez la liste au dos de ce document.

Boîtes et emballages carton

Journaux magazines et prospectus

Papiers de bureau

CE QU'IL FAUT DÉPOSER !

Compteur : enco-encm-11-1-CAPSO

Compteur : enco-encm-11-1-CAPSO

Pour répondre à l'extension des consignes de tri au plan national, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a commencé à installer sur son territoire des bornes à papier. Ce nouveau dispositif concerne les habitants des communes d'Alre-sur-la-Lys, d'Arques, de Blendecques, de Longuenesse, de Saint-Martin-lez-Tatinghem et de Saint-Omer (habitat collectif).

- Un tri de meilleur qualité : les emballages papier et carton seront moins souillés et mieux valorisés.
- Un recyclage local du papier : le papier récupéré est valorisé par les papeteries locales.

Capso **CITEO** Pour + d'infos, contactez le : 0 800 676 063 Service à votre écoute

BORNES POUR PAPIERS & CARTONS

NOUVEAU !

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

Où donner ? Les bornes à papier près de chez vous !

RETROUVEZ MOI POUR DÉPOSER VOS PAPIERS, SVP :D !

ARQUES*

Avenue Buffon
Rue Léo Ferré
Avenue Georges Brassens
Cimetière rue de Reims
Rue de Cannes
Rue de Sète
Rue Henri Puype
Résidence les roseaux
Chemin du halage
Rue de Bordeaux
Chemin du Champ Play
Rue Montgolfier
Rue du Berry
Rue Aristide Briand
Résidence Benjamin Catry
Avenue de la Forêt
Rue Jacques Cartier

LONGUENESSE*

Rue Paul Claudel
Rue Pierre Cornelle
Rue Alfred de Vigny
Rue Charles Baudelaire
Rue Guillaume apollinaire
Avenue Arthur Rimbaud
Rue Maurice Ravel
Avenue Georges Guynemer
Rue Victor Hugo
Rue Michelat
Place de l'hôtel de ville
Rue Lavoisier
Chemin des Glacis
Chemin des Berceaux
Chemin du plateau des Bruyères
Rue Paul Mamez
Rue Picasso

SAINT-MARTIN-AU-LAËRT*
Commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tatinghem

Place Cotillon Belin
Rue de Picardie
Rue de Bretagne
Rue du Tertre
Rue du 8 mai
Rue des Fleurs
Place du Rivege

* Installation prévue en cours d'année 2019

Scanne mon QR code pour accéder à la carte interactive et géolocaliser les bornes à papier sur l'ensemble du territoire de la CAPSO !

Des travaux à jour seront réalisés régulièrement sur : **GEO.CA-PSO.FR**

Capso **CITEO** Pour + d'infos, contactez le : 0 800 676 063 Service à votre écoute

Flyers nouveau service encombrant et encombrant à la demande :

Encombrants

A PARTIR DU 2 JANVIER 2019

la collecte des ENCOMBRANTS

Le nouveau dispositif de collecte des encombrants concernera toutes les communes du territoire de la CAPSO et débutera à partir du 2 janvier 2019. Explications.

Une collecte des encombrants par an sur votre commune

Comment connaître la date ?
La date de collecte est inscrite sur le calendrier de collecte qui vous sera remis en fin d'année dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez également télécharger ce calendrier sur www.ca-pso.fr - rubrique déchets.

Comment bénéficier de ce service ?
Pour en bénéficier, il suffit de contacter votre mairie et de vous inscrire au plus tard une semaine avant la date de collecte en précisant le type d'encombrants à évacuer*.

La collecte des encombrants à la demande **NOUVEAU !**

Quel est ce nouveau service ?
Vous pouvez solliciter le service au cours de l'année pour un ramassage d'encombrants à la demande, celui-ci est limité à **500kg ou 3m³ par foyer et par enlèvement**. Le tarif est de **20€ le déplacement** qui sera à votre charge. La date de la collecte est déterminée à partir de 20 demandes pour optimiser le circuit de collecte.

Comment faire ma demande ?
Il vous faudra contacter le numéro vert ou **0 800 676 063** Service à votre écoute du service de collecte de la CAPSO, pour faire votre demande. L'agent enregistrera vos coordonnées et vous recontactera pour vous donner la date de la collecte.

Capso **CITEO** Pour + d'infos, contactez le : 0 800 676 063 Service à votre écoute

* liste des encombrants acceptés au verso

Liste des encombrants

Les encombrants sont les déchets provenant des ménages qui du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles. Seuls les déchets entrant dans la définition des encombrants seront pris en charge par le service.

ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS
ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants

Les meubles en bois et le mobilier

Les objets volumineux balançoire en bois, ...

La literie : matelas, sommier, lapis ...

REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS

Les ordures ménagères, les déchets de travaux, les déchets industriels spéciaux, les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets électriques et électroniques, le verre, les batteries, les huiles, les pneumatiques, les bouteilles de gaz, le feraille.

PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition à Arques, Longuenesse, Tatinghem (commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tatinghem), Alre-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeucq. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur www.smla.fr ou au 03 21 12 10 33.

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zoualques peuvent se rendre également dans les déchèteries de Liéques (7^{ème} voie communale) (tél. 03 21 00 24 16) et de Louches (sur la D225 à la sortie d'Aulignies) (tél. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADEC.

Les habitants de Febvin-Palfart doivent se rendre à la déchèterie de Fontaine-lès-Boullans (tél. 03 21 04 82 18), gérée par TernoisCom.

Capso **CITEO** Pour + d'infos, contactez le : 0 800 676 063 Service à votre écoute

Flyers d'information sur la collecte des déchets verts :

Tatinghem comme déléguée de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

La collecte des déchets verts reprend !

La collecte des déchets verts en apport volontaire sur votre commune sera mise en place du 1^{er} avril au 31 octobre 2019.
Elle aura lieu chaque samedi de 8h00 à 13h00.
Pour votre information, la première collecte sera effectuée le 06 avril prochain.

OÙ FAUT-IL LES DÉPOSER ?

Vous pourriez amener vos déchets verts dans les contenants mis à disposition dans les différents points ci-dessous :

- Rue de Bretagne
- Rue des fleurs
- Place du rivage
- Rue du 08 mai 1945
- Rue de Savoie
- Bas de la cité de la briqueterie
- Aux ateliers municipaux en haut de la route de Boulogne (près de l'arrêt de bus)

CE QU'IL FAUT DÉPOSER !

- Les feuilles mortes et les feuillages
- Les tailles de haies
- Les tontes de gazon
- Les branchages et tiges (d'un diamètre < 10 cm)
- Les fleurs fanées
Les plantes sans motte de terre

PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

LES TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES DE PLUS DE 10 CENTIMÈTRES AINSI QUE LES FILMS PLASTIQUES ET LES POTS DE FLEURS NE SONT PAS AUTORISÉS.

Nous vous rappelons également que les 6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomerois (SMLA) sont à votre disposition à Arques, Longuenesse, Tatinghem (commune déléguée de Saint Martin-lez-Tatinghem), Aire sur la Lys, Lumbres et Dennebroeucq. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur www.smla.fr ou au 03.21.12.10.33.

0 800 676 053 [Service client](#)

Déchets verts

LES BACS DE DECHETS VERTS

Le CAPSO vous propose des bacs d'une capacité de 140 litres ou 240 litres pour déposer vos déchets verts. Chaque foyer peut disposer de 3 bacs maximum. La mise à disposition de ces bacs se fera en contrepartie d'une participation financière fixée à 10 € par bac pour une capacité de 140 litres et de 15 € pour une capacité de 240 litres.

SEULS LES BACS FOURNIS PAR LA CAPSO SONT COLLECTÉS. VEUILLEZ LES SORTIR LA VEILLE AU SOIR.

LES SOLUTIONS ALTERNATIVES

LE COMPOSTAGE est un phénomène naturel qui provient de la transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène en humus par le biais des micro-organismes (champignons, bactéries...). En compostant, vous bénéficiez d'un amendement naturel.

Alors, n'hésitez pas à réserver votre composteur pour une participation de 9 euros en appelant le numéro vert 0 800 676 053 [Service client](#)

Pour tondre la pelouse, il est possible d'opter pour la **TONDEUSE à MULCHING**. Elle coupe le gazon en petits morceaux afin de le laisser sur le sol. Cela maintient la fraîcheur du sol, permet une fertilisation naturelle de la pelouse. Il permet également de ne pas avoir de déchets de tonte à éliminer et évite aussi une trop grande quantité de déchets verts dans le composteur.

LE BROYAGE consiste à réduire sous forme de copeaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage d'arbustes. Le broyat peut être valorisé sous la forme de paillage directement dans le jardin, autour de vos plantations ou en amendement organique afin de faire du compost.

POUR LES GROSSES QUANTITES DE VEGETAUX, PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomerois (SMLA) sont à votre disposition à Arques, Longuenesse, Tatinghem (commune déléguée de Saint-Martin-lez-Tatinghem), Aire-sur-la-Lys, Lumbres et Dennebroeucq. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur www.smla.fr ou au 03 21 12 10 33.

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausouze, Nord-Loulinghem, Toumehem-sur-la-Ham et Zoulicques peuvent se rendre également dans les déchèteries de Licques (7 voie communale - tél. 03 21 00 24 16) et de Louches (sur la D225 à la sortie d'Audingues - tél. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADEC.

Les habitants de Febvin-Palfart doivent se rendre à la déchèterie de Fontaine-les-Boullans (tél. 03 21 04 82 18), gérée par TernoisCom.

0 800 676 053 [Service client](#)

Flyers sur les dispositions de la redevance spéciale :

LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale constitue un pas supplémentaire vers la maîtrise des coûts de collecte et de traitement des déchets dans le cadre de la démarche d'optimisation des services entreprise par la collectivité.

La redevance spéciale c'est ...

- ... une obligation pour les collectivités en vertu de la loi sur les déchets du 13 juillet 1992 (article L. 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales),
- ... une facturation de la prestation de collecte et de traitement des déchets des activités professionnelles et établissements publics sur la base du service rendu,
- ... une implication directe des producteurs dans la gestion de leurs déchets.

En France, 20% des déchets collectés par les collectivités proviennent des activités professionnelles publiques et privées (source ADEME).

Enlèvement des déchets non ménagers

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets dont les caractéristiques et les quantités sont assimilables aux déchets des ménages sans qu'aucune suggestion technique particulière ne soit nécessaire. Autrement dit, votre établissement peut avoir recours au service public d'élimination des déchets si :

- les déchets que vous produisez ne relèvent pas de filières spécifiques (par exemple : les produits chimiques, les déchets inertes, les déchets de soins infectieux, etc),
- les quantités que vous produisez ne sont pas supérieures à 3 000 litres hebdomadaires en ordures ménagères résiduelles (bac vert) et/ou 6 000 litres en recyclables (bac jaune).

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Coût moyen résiduel au litre collecté en 2019 :
- bac vert : 0,38 €
- bac jaune : 0,11 €

révisé chaque année

Qui est concerné ?

La redevance spéciale concerne les activités professionnelles et les établissements publics :

- Si votre établissement est assujéti à la TEOM, vous êtes soumis à la redevance spéciale dans le cas où votre production hebdomadaire est supérieure à 340 litres pour les ordures ménagères résiduelles et/ou 1320 litres pour les déchets recyclables.
- Si votre établissement n'est pas assujéti à la TEOM (essentiellement les établissements publics), vous êtes soumis à la redevance spéciale dès le premier litre de déchets produit.

LA REDEVANCE SPÉCIALE

Comment prendre en compte l'usage réel du service ?

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a équipé d'une puce électronique les bacs de collecte de chaque usager soumis à la redevance spéciale. Celle-ci permettra de recenser le nombre de présentation à la collecte de chaque bac et de mesurer ainsi le volume de déchets enlevé par les services communautaires.

(1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le calcul de la redevance spéciale

La redevance spéciale se compose de deux éléments :

- Une part forfaitaire : qui représente les coûts de charges fixes.
- Une part variable : liée au coût de traitement de déchets produits.

1 puce électronique

PART FORFAITAIRE
Volume de bacs détenus x tarif au litre déchet

+

PART VARIABLE
Volume de bacs tenus x tarif au litre levé

↓

MONTANT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

Votre facture

- Vous êtes assujéti à la TEOM
Facture = montant de la redevance - montant de la TEOM (2) (3)
Cette déduction est plafonnée au montant de redevance spéciale
- Vous n'êtes pas assujéti à la TEOM
Facture = montant de redevance spéciale

(2) Montant de la TEOM versé auprès du Trésor Public pour l'année n-1.
(3) Sur présentation de l'avis de la taxe foncière où figure le montant de la TEOM n-1 au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER
2 rue Albert Camus - C.S. 20079
62968 Longuenesse Cedex

collecte-pro@ca-pso.fr
Service Redevance spéciale
03 74 18 22 66 | 03 74 18 22 69

CAPSO
LE PAYS DE SAINT-OMER

Exemple de flyer d'information, collecte jours fériés :



5. LAUREAT DE L'APPEL A PROJET CITEO SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES

Pour répondre à la réglementation et aux extensions des consignes de tri (ECT), la collectivité a fait le choix de préparer la population au changement du geste de tri. Elle a donc travaillé en 2018 à l'harmonisation du service de collecte sélective optimisant le fonctionnement de chaque pôle avec une réorganisation prochaine à compter du 1^{er} janvier 2019 visant à optimiser les coûts, en réduisant la fréquence de collecte en collecte sélective en C0,5 sur le territoire, tout en améliorant la qualité du service avec le déploiement de bornes à papier-carton.

Au vu des performances connues de la collectivité pour la collecte du verre en apport volontaire, il a semblé naturel de déployer ce mode de collecte pour le flux papier carton, ce qui nous permettra d'isoler le papier-cartons de la collecte pour mieux le valoriser.

Ces bornes permettront aux habitants d'y déposer tous les emballages en papiers cartons, les cartonnettes, les papiers et journaux magazines tout en améliorant la qualité du tri. Celui-ci n'est plus pollué par les autres déchets (bouteilles de lait, boîtes de conserves, etc.). Le contenu des bornes sera alors valorisé chez les papetiers locaux, spécificité du territoire de la CAPSO.

Ce dispositif permet de gagner de la place dans la poubelle jaune et d'absorber la baisse de fréquence de collecte mise en place au 1^{er} janvier 2019. Il s'applique aux communes urbaines de Longuenesse, Blendecques, Saint Martin Lez Tatinghem et Arques depuis le 1^{er} trimestre 2019, puis à la commune de Saint Omer depuis le 1^{er} novembre 2019 pour ensuite être déployé dans les communes rurales



L'objectif du projet

- **Objectifs économiques**

Diminution des coûts du service de 35% :

- Baisse des coûts de collecte par la généralisation du C0.5 et le développement de la collecte des Fibreux

- Baisse des coûts de tri globaux : la collecte séparée des fibreux permet d'éviter un cout de traitement au centre de tri à 161€ la tonne tout en garantissant une bonne qualité du papier carton et par ailleurs favoriser le maintien de l'économie des papetiers locaux.

- **Objectifs environnementaux**

La mise en place d'une collecte séparative des fibreux permet de maintenir la qualité du flux et donc une meilleure valorisation. De plus, ces changements de collecte (baisse de fréquence et installation de bornes fibreux) vont nous permettre de refaire une communication d'envergure sur le recyclage et de ce fait, nous espérons, en plus de l'augmentation des tonnages de fibreux, une augmentation des tonnages des autres emballages.

Nous évaluons donc nos augmentations de performances à 9kg/hab/an.

- **Objectifs sur la qualité du service**

Notre projet est envisagé en plusieurs étapes. Lors de la 1^{ère} étape, qui se déroule en même temps que la diminution de fréquence de collecte sélective, nous ne changeons pas les consignes de tri, mais offrons une solution facile et évidente aux usagers qui n'auraient plus assez de place dans leur bac par la mise en place de PAV Fibreux. Ainsi, malgré la baisse de fréquence, l'usager ne ressent pas une diminution du service.

Lors du passage en ECT, nous changerons les consignes, par un passage au fibreux/non fibreux. Le non fibreux étant en porte à porte et le fibreux uniquement en AV. Les habitants auront eu le temps de s'habituer progressivement à ce changement.

Des bornes associatives pour collecter le papier-carton

2	collège mendés France	ARQUES	ASSOCIATIVE
1	7bis rue de l'église (parking en face de l'école)	AUDINCTHUN	ASSOCIATIVE
1	parking de l'école 34 rue principale	AVROULT	ASSOCIATIVE
1	école d'herbelles, rue de l'église	BELLINGHEM	ASSOCIATIVE
1	Rue d'Helfaut près de l'arrêt de bus - inghem	BELLINGHEM	ASSOCIATIVE
1	24 la place	CAMPAGNE LES WARDRECQUES	ASSOCIATIVE
1	300 rue d'upen d'amont (à coté de l'école)	DELETTES	ASSOCIATIVE
1	13 rue du moulin a vent (à coté de l'école)	DENNEBROEUCQ	ASSOCIATIVE
1	rue d'aire	ECQUES	ASSOCIATIVE
1	la mairie, derriere la mairie	ECQUES	ASSOCIATIVE
1	Mairie	EPERLECQUES	ASSOCIATIVE
1	Bleue Maison	EPERLECQUES	ASSOCIATIVE
1	le stade	EPERLECQUES	ASSOCIATIVE
1	la place	FAUQUEMBERGUES	ASSOCIATIVE
2	collège monsigny(arrière cuisine)	FAUQUEMBERGUES	ASSOCIATIVE
1	parking à côté de l'école	FEBVIN PALFART	ASSOCIATIVE
1	la place	FLECHIN	ASSOCIATIVE
1	rue de blendecques (stand de tir)	HALLINES	ASSOCIATIVE
1	rue d'aire sur la lys, café le floral	HELFAUT	ASSOCIATIVE
1	7 rue des pâquerettes (derrière la grille de l'école)	HOULLE	ASSOCIATIVE

	collège/ lycée blaise pascal	LONGUENESSE	ASSOCIATIVE
1	IUT (derrière mac do)	LONGUENESSE	ASSOCIATIVE
1	sceneo	LONGUENESSE	ASSOCIATIVE
1	rue de l'école buissonnière	MAMETZ	ASSOCIATIVE
1	rue saint -honoré (crecques)	MAMETZ	ASSOCIATIVE
1	voie communale vieille rue, rue principale, la place à côté de la mairie	MENTQUE NORBECOURT	ASSOCIATIVE
1	rue de l'église	MENTQUE NORBECOURT	ASSOCIATIVE
1	La Wattine (à coté de l'arrêt de bus) 118 rue de hurteau	MENTQUE NORBECOURT	ASSOCIATIVE
1	2 rue de thiembronne	MERCK SAINT LIEVIN	ASSOCIATIVE
1	à la salle des fêtes (Près de la borne à verre)rue du pêtre	MORINGHEM	ASSOCIATIVE
1	1 rue de la foret derrière arrêt de bus, salle des fêtes	NORT LEULINGHEM	ASSOCIATIVE
1	rue du rouchet	RENTY	ASSOCIATIVE
1	route de St Omer Rebecques	SAINT AUGUSTIN	ASSOCIATIVE
1	place du Rietz clarques	SAINT AUGUSTIN	ASSOCIATIVE
1	sur la place (à coté de la borne relais et colonne à verre)	SAINT MARTIN D'HARDINGHEN	ASSOCIATIVE
2	collège de la morinie(à l'arrière)	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
2	collège de l'esplanade (à l'arrière)	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
2	LYPSO lycée de l'aa	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
1	LYPSO lycée jacques Durand	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
2	Ribot (parking près des cuisines)	SAINT OMER	ASSOCIATIVE
1	2 rue du rivage	SALPERWICK	ASSOCIATIVE
1	rue verte (parking de l'école)	SERQUES	ASSOCIATIVE
1	college francois mitterrand	THEROUANNE	ASSOCIATIVE
1	parking de la poste,	THEROUANNE	ASSOCIATIVE
1	rue de cloquant (terrain de foot)	THIEMBRONNE	ASSOCIATIVE
1	Sur place de parking (salle polyvalente) à côté de la boite à livre	TILQUES	ASSOCIATIVE
1	421 rue de valenciennes(terr foot)	TOURNEHEM SUR LA HEM	ASSOCIATIVE
1	impasse Degrez du loup	TOURNEHEM SUR LA HEM	ASSOCIATIVE
1	rue pottier sur la place (parkig de l ecole)	WARDRECQUES	ASSOCIATIVE
1	parking de la salle louis vicart, rue du cornet	WITTES	ASSOCIATIVE
1	place de la gare	WIZERNES	ASSOCIATIVE
1	enceinte de l'école Levy Ulmann	WIZERNES	ASSOCIATIVE
1	Collège rené cassin	WIZERNES	ASSOCIATIVE
1	place de l' abbé couplet (mairie)	ZOUAFQUES	ASSOCIATIVE
1	Avenue de la forêt	ARQUES	CAPSO
1	Rue de bordeaux	ARQUES	CAPSO
1	Rue des acacias (place)	ARQUES	CAPSO

1	rue du champ pley	ARQUES	CAPSO
1	rue mongolfier / rue jean jaures	ARQUES	CAPSO
1	rue de maréchal Leclerc, face boulangerie porquet, inters F Miterrand	ARQUES	CAPSO
1	34, rue Jules Vernes, salle Benjamin Catry	ARQUES	CAPSO
1	Rue Sête (proche école)	ARQUES	CAPSO
1	Rue de Cannes	ARQUES	CAPSO
1	40 rue Henri puype	ARQUES	CAPSO
1	58 rue anatole France, intersection rue de bretagne, residence HQE	ARQUES	CAPSO
1	21 Rue Emile Delattre	ARQUES	CAPSO
2	Rue de reims (cimetière)	ARQUES	CAPSO
1	18 avenue Buffon	ARQUES	CAPSO
1	Rue Paul Claudel , rue bernanos(derrière Resto chinois)	ARQUES	CAPSO
1	26 Rue Georges brassens (boulangerie Marie Blachère)	ARQUES	CAPSO
1	avenue léo Férrée (médiathèque)	ARQUES	CAPSO
1	1 Rue Jacques Cartier	ARQUES	CAPSO
1	1 Rue du Berry	ARQUES	CAPSO
1	3 Rue Aristide Briand salle alfred andre	ARQUES	CAPSO
1	Rue du marechal tassigny	BLENDECQUES	CAPSO
2	Rue Johan de Terline, parking la poste	BLENDECQUES	CAPSO
1	Rue Georges Cartiaux	BLENDECQUES	CAPSO
1	Quartier les chauffours (claude debussy)	BLENDECQUES	CAPSO
1	CHRSO	HELFAUT	CAPSO
1	chemin du plateau des bruyères, château d eau	LONGUENESSE	CAPSO
1	20 chemin les berceaux	LONGUENESSE	CAPSO
1	Place de l'hotel de ville, direction EPHAD MAPAD	LONGUENESSE	CAPSO
2	Les glacis	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Lavoisier	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Michelet	LONGUENESSE	CAPSO
1	37 Rue Victor Hugo	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Gabrielle Colette, la poste	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue charles Baudelaire	LONGUENESSE	CAPSO
1	16 rue Paul Verlaine, au bout de la Rue Alfred Devigny	LONGUENESSE	CAPSO
1	10 Rue Guillaume Appollinaire	LONGUENESSE	CAPSO
2	Avenue des frais fonds, parking Auchan coté jardinnerie	LONGUENESSE	CAPSO
1	Avenue gustave courbet (à coté de peugeot)	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue hélène Boucher, intersection rue georges guynemer	LONGUENESSE	CAPSO
1	Rue Pierre Corneille, à coté de Biocoop,	LONGUENESSE	CAPSO
1	rue Maurice ravel	LONGUENESSE	CAPSO

1	Bloc 22 rue picasso les serins	LONGUENESSE	CAPSO
1	Route de Boulogne , services techniques(TATINGHEM)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	18 Rue Buchonchelle (TATINGHEM)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Cité eugène Roland (TATINGHEM)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	rue du 8 mai, ou 11 novembre(ST MARTIN)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Rue des fleurs (ST MARTIN)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	place du rivage (ST MARTIN) stade	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Place cotillon belin (ST MARTIN)	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Rue de Picardie	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Rue de Bretagne	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	Rue du Tertre	SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM	CAPSO
1	15 Rue eugène Delacroix(a coté magasin leclerc)	SAINT OMER	CAPSO
1	33 rue Pasteur	SAINT OMER	CAPSO
1	Place st Charles	SAINT OMER	CAPSO
1	Colonel Doyen	SAINT OMER	CAPSO
1	rue rené laennec, blocs	SAINT OMER	CAPSO
1	Place Suger	SAINT OMER	CAPSO
1	rue désiré Didry	SAINT OMER	CAPSO
1	Place du haut Pont, bas rue dunkerque	SAINT OMER	CAPSO
1	rue claudine darras	SAINT OMER	CAPSO
1	Place st Jean	SAINT OMER	CAPSO
1	Place Perpignan	SAINT OMER	CAPSO
1	rue de L'escoterie	SAINT OMER	CAPSO
2	rue de Théroouanne prolongée	SAINT OMER	CAPSO
2	quai du commerce, rue de metz	SAINT OMER	CAPSO
2	Place de la Ghière (haut Pont)	SAINT OMER	CAPSO
1	16 rue du Doulac	SAINT OMER	CAPSO
1	5 chemin boteman, FPA, rue des maraichers	SAINT OMER	CAPSO
1	les glacis	SAINT OMER	CAPSO
1	Parking du SCRA, chemin du marais de Lyzel	SAINT OMER	CAPSO
1	chemin Fardel, rue de nordstrom, grand pont clairmarais	SAINT OMER	CAPSO
1	parking de l esplanade	SAINT OMER	CAPSO
1	aire de camping car du haut pont	SAINT OMER	CAPSO
1	Rue Stéphane Hessel, proche du parking	WIZERNES	CAPSO
1	Rue du pont d'Ardennes, sur la petite place	WIZERNES	CAPSO

1	Rue de la large patte, residence des bruyeres	WIZERNES	CAPSO
1	Rue leon blum, salle emile Zola	WIZERNES	CAPSO
1	47 rue des fleurs sur la placette	WIZERNES	CAPSO
1	Rue du chocquet, direction wizpaper	WIZERNES	CAPSO

En 2016, la collectivité a répondu à un appel à projet de mise en place d'une économie circulaire concernant le flux papiers-cartons. Lauréat, la CAPSO est en train d'installer 150 bornes pour capter les fibreux qui étaient collectés par les associations locales. Ce gisement échappait au service de collecte. Des conventions sont passées avec les associations qui obtiendront des subventions (en fonction des tonnes recyclées) de la CAPSO. Ces fibreux seront envoyés vers les recycleurs locaux (la CAPSO disposant d'un bassin industriel avec de nombreux papetiers cartonniers sur le territoire).

Ces 2 dispositifs, bornes associatives et bornes CAPSO pour capter les fibreux permettront à la collectivité d'améliorer ses performances en répondant aux extensions des consignes de tri de 2022.



6. LES RESSOURCES HUMAINES

Le service regroupe 80 agents, aussi une attention particulière est portée à la qualité de vie des agents au travail, à l'organisation et à l'équité de traitement entre les agents de 3 pôles qui constituent la régie.

Des réunions sont organisées tous les 2 mois avec les chauffeurs du verre en apport volontaire, les chauffeurs du papier-carton en apport volontaire, les mécaniciens, les agents du numéro vert par corps de métier pour échanger sur les problématiques rencontrées au quotidien et faire des propositions pour améliorer la qualité du service et la qualité de vie au travail.

20 rencontres individuelles ont eu lieu à la demande de la direction ou de l'agent pour traiter les points sur la carrière de l'agent, les perspectives d'évolution de carrières, les comportements.

Cinq agents ont été titularisés et 2 agents ont eu une prolongation de stage.

Les questions d'astreintes de travail pour le samedi, l'aménagement des horaires de travail en cas de fortes chaleurs et de canicules, la réorganisation de la collecte pour l'années 2020, ont fait l'objet de rapports au CT.

Des agents ont été remplacés : une assistante de direction (1^{er} septembre), un responsable d'exploitation (11 septembre), un responsable adjoint (1^{er} octobre), et mutation de l'ancien responsable d'exploitation (11 septembre) en responsable mécanique.

En Octobre, il a été mis en place des réunions de service à la collecte chaque vendredi à 12h00, avec l'ensemble des équipes pour échanger sur les informations générales, expliquer les projets du service, sensibiliser les agents sur la sécurité, les informations liés à l'amicale du personnel.

II.L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

L'organisation de la collecte est répartie sur 4 pôles géographiques : le pôle de Longuenesse, Aire Sur La Lys, Théroouanne et Fauquembergues. Ce dernier est collecté par un prestataire privé, les 3 autres sont en régie de collecte.

Le service est organisé de la manière suivante :

1. Pôle d'AIRE SUR LA LYS

Ce territoire est composé de 13 357 habitants, 4 communes pour 50,8 km². Les collectes en régie sont réalisées par 4 équipes (postées matin et après-midi), 5 véhicules de collecte comptant 25 tournées par semaine maximum.

La régie collecte en porte à porte les ordures ménagères en C1*, la collecte sélective en C0.5*, le verre en porte à porte (1 fois par mois) et en apport volontaire, ainsi que les déchets verts en porte à porte en C1. La collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

2. Pôle de LONGUENESSE

Le territoire est composé de 72 133 habitants, 25 communes pour une superficie de 235 km². Les collectes en régie sont réalisées par 15 équipes (postées du matin, après midi et de jour), 15 véhicules de collecte comptant 75 tournées par semaine.

La régie collecte en porte à porte les ordures ménagères en C1 et C2* pour la ville de Saint-Omer uniquement, la collecte sélective en C1 (uniquement pour la ville de Saint-Omer) et C 0,5 pour les 24 autres communes, le verre en apport volontaire, ainsi que les déchets verts en porte à porte ou en apport volontaire en C1 selon les choix des communes, une collecte des cartons au centre de la ville de Saint-Omer, la collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

3. Pôle de THEROUANNE

Le territoire est composé de 9 615 habitants, 7 communes pour une superficie de 70,6 km². Les collectes en régie sont réalisées par 2 équipes (postées matin, après-midi), 2 véhicules de collecte comptant 10 tournées par semaine.

La régie collecte en porte à porte les ordures ménagères en C1, la collecte sélective en C 0,5, le verre en porte à porte 1 fois par mois et en apport volontaire. La collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

4. Pôle de FAUQUEMBERGUES

Le territoire est composé de 10 148 habitants, 18 communes pour une superficie de 186,5 km². Les collectes sont assurées par un prestataire privé : ASTRADDEC. Il assure la collecte des ordures ménagères en C1, la collecte sélective en C0,5 et le verre en porte à porte en C0,5 et en apport volontaire. Le verre des colonnes d'apport volontaire est collecté par BAUDELET. La CAPSO assure en régie la collecte des encombrants (1 fois par an et à la demande).

* C0,5 : collecte une fois tous les 15 jours

C1 : collecte une fois par semaine

C2 : collecte 2 fois par semaine

5. MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

5.1 LES MOYENS TECHNIQUES

Le service de collecte dispose de 2 véhicules de 16 m³, 12 véhicules de 12 m³, 1 véhicule de collecte de 4 m³, 2 véhicules ampliroll équipé d'une grue auxiliaire de levage, 3 bennes ampliroll 30 m³, 3 bennes de 20 m³, 2 fourgons équipés de hayon, 1 fourgon, 1 véhicule léger.

L'entretien du parc des bennes à ordures ménagères est fait par 3 mécaniciens en complément de l'intervention de Bom Service et Arques Electro Diésel.

Le tableau ci-dessous reprend la flotte de BOM, le volume de carburant consommé par véhicule, le kilométrage réalisé sur l'année 2019 ainsi que la consommation du véhicule.

PTAC		Volume	Kilométrages	Conso moyenne
3,5 T	DP 116 WS (3,5T bom)	4 897,11 L	43 724 km	11,20 L/100km
15 T	EL523EP/9721	4 998,13 L	10 611 km	47,10 L/100km
19 T	DR 180 YT	11 186,24 L	23 800 km	47,00 L/100km
19 T	FA327EX	14 944,45 L	23 571 km	63,40 L/100km
19 T	FA202VF	3 974,14 L	6 668 km	59,60 L/100km
26 T	BV849MM	10 853,34 L	17 969 km	60,40 L/100km
26 T	AH998BX	11 418,36 L	19 030 km	60,00 L/100km
26 T	8175XN62	3 352,36 L	5 550 km	60,40 L/100km
26 T	9066TX62	1 291,98 L	2 012 km	64,20 L/100km
19 T	EY763ZJ	15 770,16 L	28 517 km	55,30 L/100km
26 T	BW552DJ	9 825,83 L	18 062 km	54,40 L/100km
19 T	EP779MM	5 652,51 L	9 830 km	57,50 L/100km
19 T	CA 941 DH	5 490,72 L	10 438 km	52,60 L/100km
15 T	BS842NF	11 451,74 L	19 508 km	58,70 L/100km
17 T	AT 611 PV	13 507,28 L	22 739 km	59,40 L/100km
15 T	BS807NF	12 211,18 L	21 090 km	57,90 L/100km
15 T	EL758EP	8 656,98 L	16 974 km	51,00 L/100km
19 T	DR 190 YT	14 952,41 L	30 452 km	49,10 L/100km
19 T	EY870ZJ	13 474,08 L	23 763 km	56,70 L/100km
15 T	EL778EP	4 861,11 L	9 840 km	49,40 L/100km
19 T	EP758MM	12 164,22 L	20 652 km	58,90 L/100km
19 T	FA197EX	39 488,30 L	72 588 km	54,40 L/100km
26 T	9778 YP 62/FA130VF	16 510,04 L	33 901 km	48,70 L/100km
26 T	EE779KT	22 165,89 L	45 608 km	48,60 L/100km
26 T	AW059SP	12 004,38 L	19 615 km	61,20 L/100km
		285 102,94 L	5562 km	

5.2 ORGANIGRAMME DU SERVICE

- 1 directrice de service
- 1 assistante de direction
- 1 responsable de la redevance spéciale
- 1 assistante administrative et 1 assistant technique
- 1 responsable d'exploitation et 1 responsable adjoint au pôle d'Arques (postés) sur le site d'Arques
- 1 responsable d'atelier
- 3 mécaniciens
- 2 responsables d'exploitation à mi-temps répartis sur le site d'Aire Sur La Lys, Théroüanne/Fauquembergues
- 2 ambassadeurs du tri dédié au numéro vert
- 1 agent chargé de la maintenance des équipements de pré-collecte
- 80 agents de collecte

6. LA COLLECTE

L'organisation de la collecte est reprise dans le chapitre 1.

Le Planning de collecte

6.1 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

La collecte des déchets est assurée les jours fériés exceptés le 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai. Ces dernières sont avancées ou reportées.

Un ramassage spécial carton est assuré pour les commerçants du centre-ville de Saint-Omer. Le carton est déposé à la cartonnerie de Gondardennes pour y être valorisée.

Une collecte spéciale camping est organisée du 1^{er} avril au 30 septembre.

Un petit camion collecte les conteneurs des voies étroites ce qui a permis de limiter les points de regroupement.

6.2 FOURNITURES DE CONTENANTS DE PRÉ-COLLECTES ET LA MAINTENANCE

Pour assurer la collecte des déchets la collectivité met à disposition des foyers, des conteneurs :

Nombre de personnes au foyer	Bacs à ordures ménagères	Nombre de personnes aux foyers	Bacs de tri sélectif
1 à 2	120 l	1 à 3	140 l
3 à 4	140 l	4 à 5	180 l
5	180 l	6 à 7	240 l
6 à 7	240 l	8 à 10	340 l
8 et +	340 l	+ de 10	660 l
11 et +	770 l		

Pour les communes ayant la collecte des déchets verts en porte à porte, les particuliers peuvent disposer jusqu'à 3 conteneurs d'un volume de 140 l ou d'un volume de 240 L par foyer, moyennant une participation financière de 10 ou 15€.

Par ailleurs, pour des raisons de stockage, des sacs translucides de 50 L pour la collecte sélective sont mis à disposition de certains foyers de la commune de Saint Omer (centre-ville principalement). La distribution des sacs est faite une fois par an en fin d'année à la bibliothèque d'agglomération.

La livraison et la maintenance des conteneurs est assurée en interne. Les demandes gérées au numéro vert portent essentiellement sur les modifications de litrage, les réparations, les nouvelles dotations.

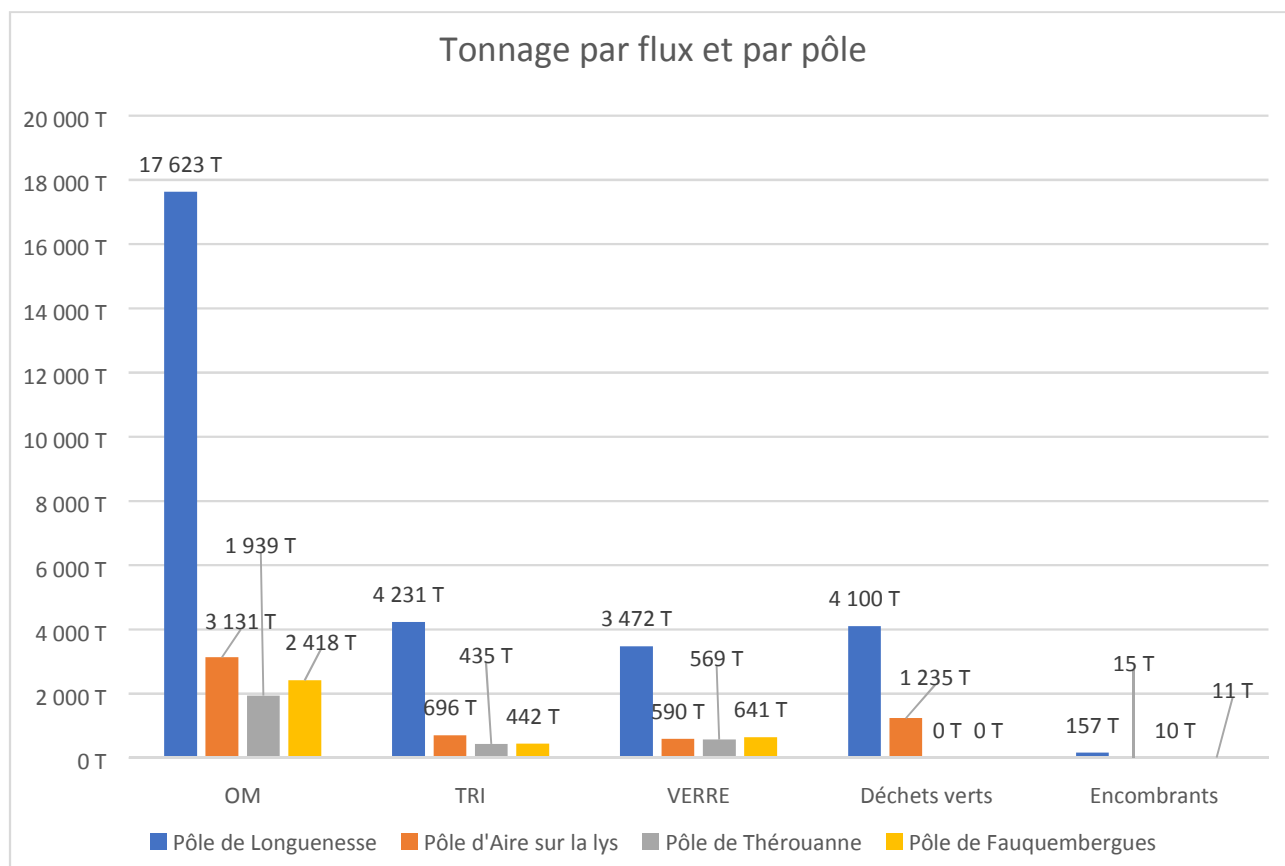
En 2019, les agents ont livré 695 bacs à ordures ménagères et 516 bacs de tri, 456 bacs de déchets verts, 14 composteurs et 1 316 rouleaux de sacs jaunes.

7. LES INDICATEURS TECHNIQUES

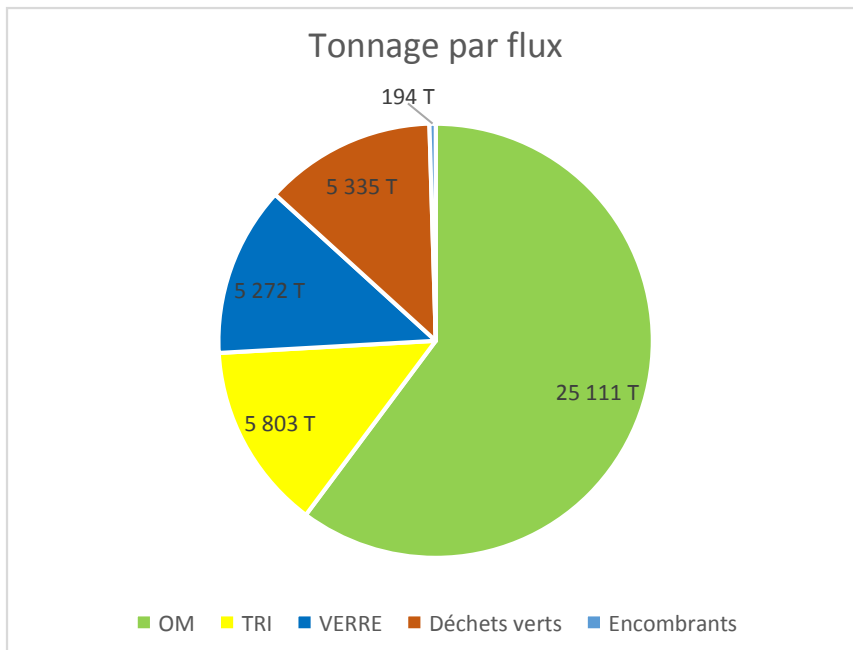
7.1 RECAPITULATIF DES TONNAGES PAR FLUX

Les ordures ménagères sont conteneurisées sur l'ensemble des communes depuis fin 2018, les emballages ménagers sont conteneurisés à l'exception de la ville de Saint-Omer ou les habitants ont le choix entre les bacs et sacs de pré-collecte.

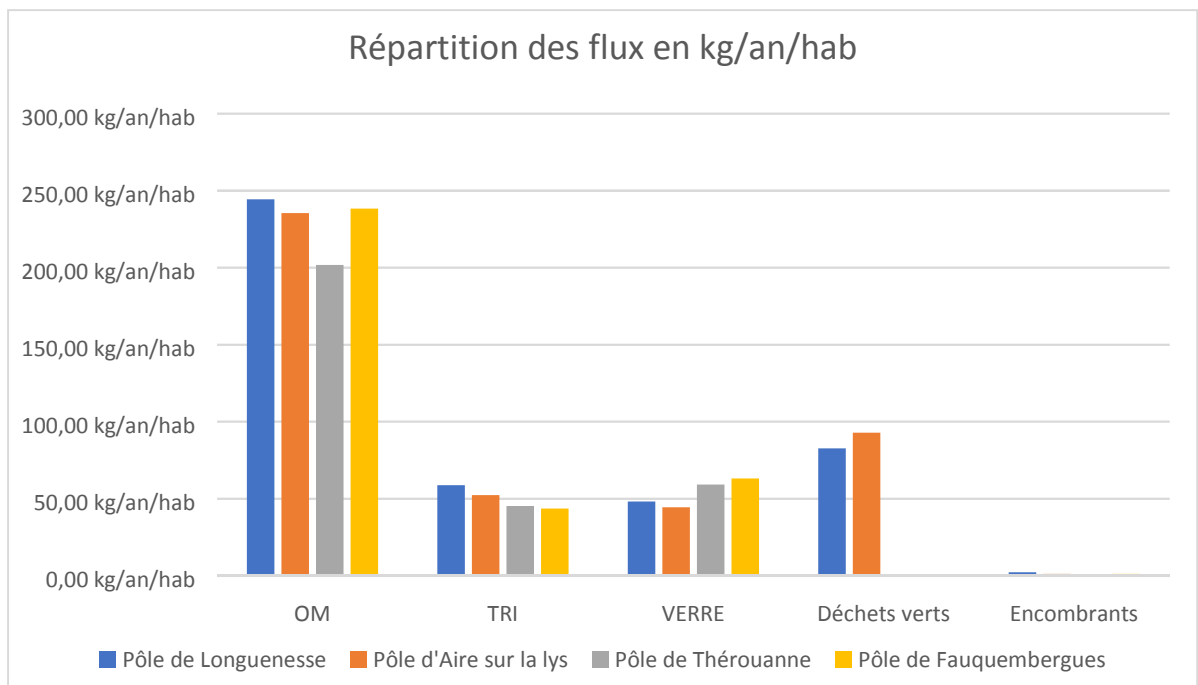
L'histogramme ci-dessous reprend le tonnage annuel par flux et par pôle :



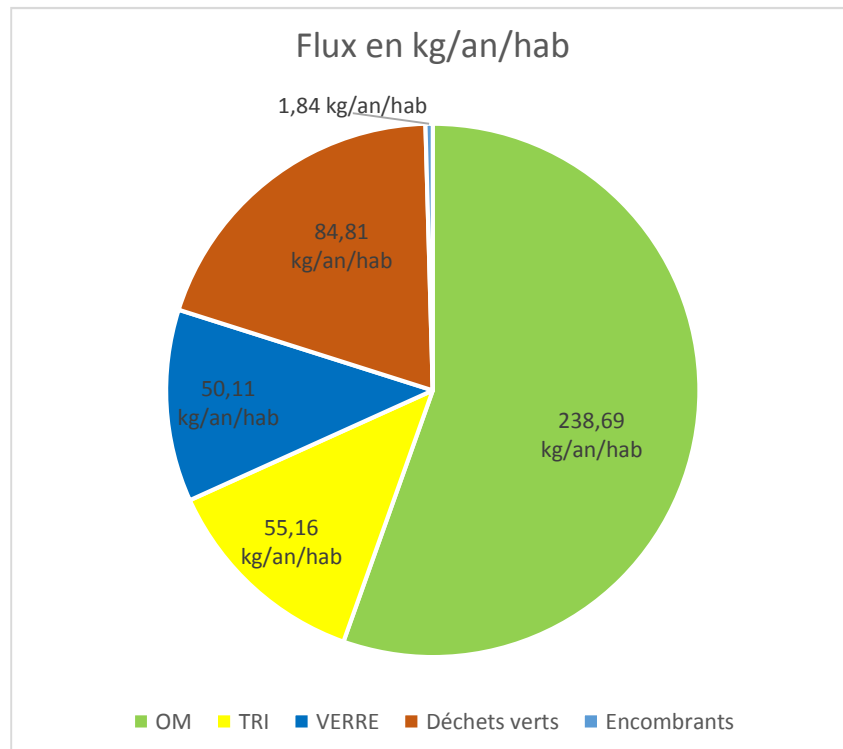
Ci-dessous figure le tonnage collecté pour les flux ordures ménagères, tri sélectif, verre, encombrant et déchets verts sur l'ensemble du territoire CAPSO :



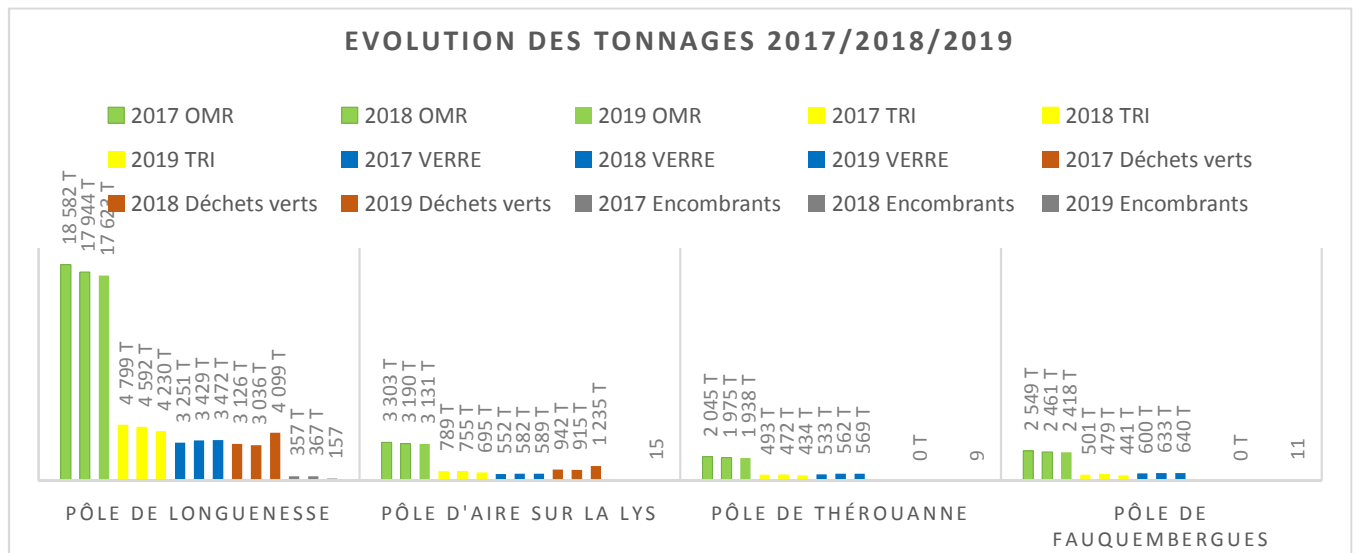
Ci-dessous est reprise la répartition en kg/an/hab suivant les pôles territoriaux :



Ci-dessous est chiffré en kg/an/hab les quantités de déchets collecté et traité par flux :



Evolution des tonnages depuis le 1^{er} janvier 2017



Les ordures ménagères ont baissé de 5.17%, le tri de 11.8% et les encombrants de 45.79% par rapport à 2017. Les déchets verts ont augmenté de 23.7%, la collecte du verre de 6.37% par rapport à 2017

7.2 LA VALORISATION MATIÈRE

Ces déchets sont traités et séparés au centre de tri géré par Récup'Aire dans la zone Industrielle du Lobel à Arques.

Sont considérés comme valorisables :

- Les emballages : les bouteilles transparentes, les bouteilles opaques, les baquettes en aluminium, les boîtes et emballages en carton, les aérosols, les boîtes de conserve, les canettes de boisson et les briques alimentaires.
- Les papiers, les cartons, les journaux magazines, les prospectus

Les déchets valorisés sont repris par des filières spécifiques :

- Le verre chez OI manufacturing
- L'acier, aluminium chez Baudalet
- Le Plastique chez Valorplast
- Le papier/Carton chez Udrep
- Les journaux magazines chez Udrep
- Les briques alimentaires chez Udrep

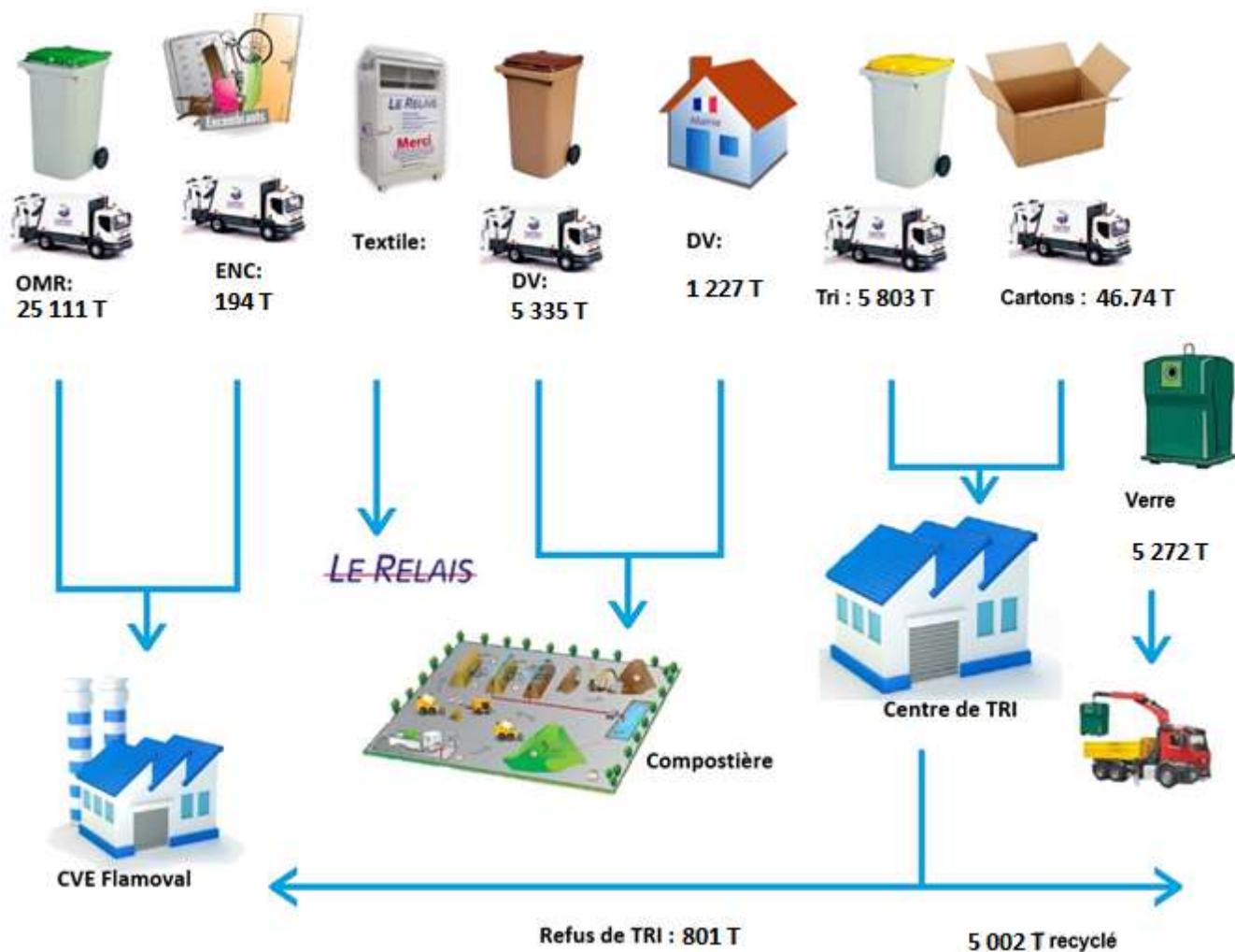
Le refus de tri est l'ensemble des quantités de déchets présents dans la poubelle jaune ne pouvant faire l'objet d'une valorisation. Il est de 13.8 % contre 14.52 en 2017.

La performance en matériaux valorisés (hors verre) est de 55.16 kg/hab/an contre 62.25 kg/hab/an en 2017.

Par matériaux, cela se traduit par les performances suivantes :

Matériaux	Acier	Aluminium	Carton	ELA	Jou/mag	Plastique	Amv	Refus
Kg/hab/an	2.68	0.28	10.39	0.71	24.78	7.26	1.64	8.48

TONNAGES ET GESTION DES FLUX DE DECHETS



OMR : Ordures ménagères résiduelles

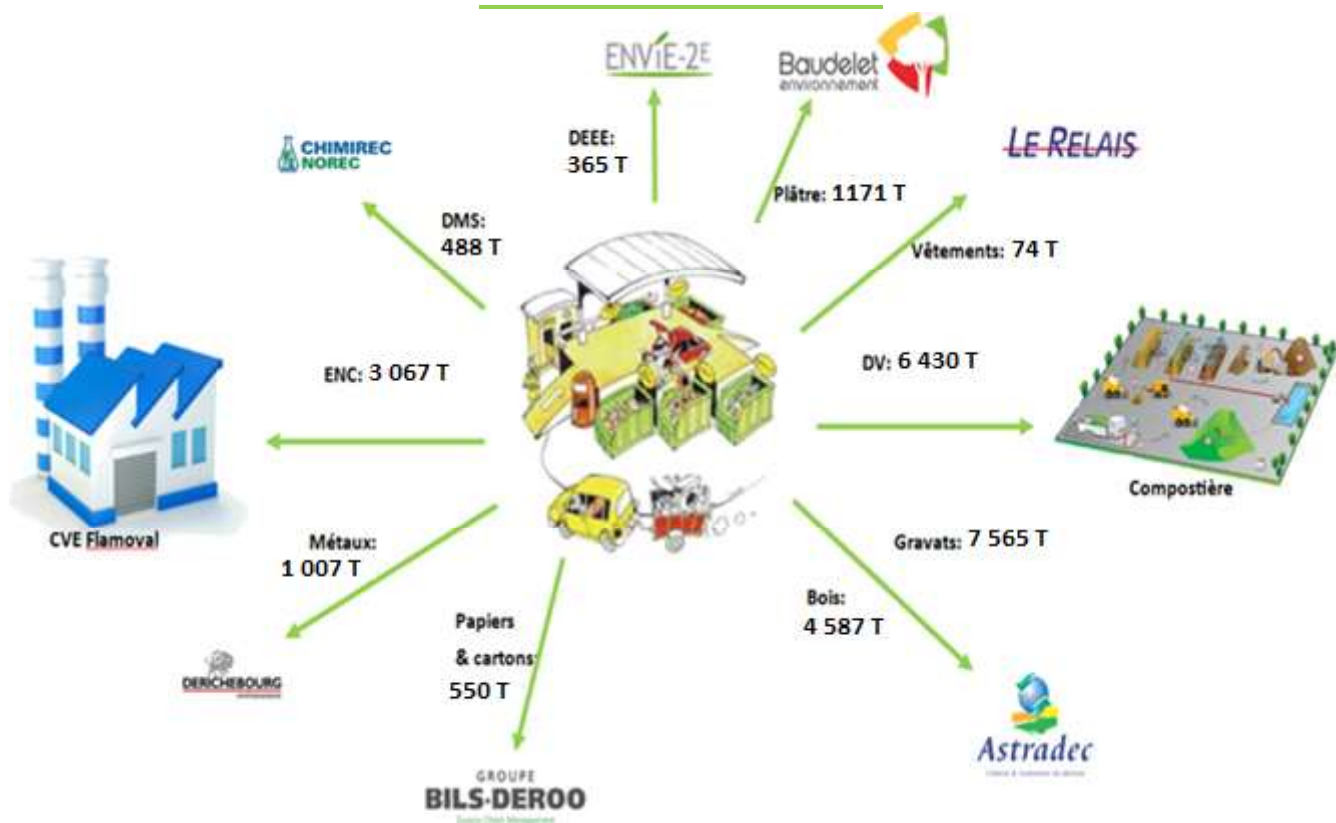
ENC : Encombrants

DV : Déchets verts

DMS : Déchets ménagers spéciaux

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

LES DECHETTERIES



LA VALORISATION MATIERE



8. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le service de collecte était financé en 2019 à 100% par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le financement de ce service permet de prendre en compte le service rendu aux usagers : la collecte des déchets ménagers, la collecte sélective, la collecte du verre, la collecte des encombrants, la collecte des déchets verts, la participation au fonctionnement des déchèteries, du centre de tri, de la compostière, la participation au Syndicat Mixte Lys Audomarois et au Syndicat Mixte Flandre Morinie.

8.1 DÉFINITION DES ZONES DE TAXATIONS

Elles sont définies en fonction du niveau de service et des bases locatives des habitations. 9 zones de taxation ont été créées selon les services rendus à l'utilisateur pour l'année 2019.

La **Zone 1** regroupe les communes d'Aire-sur-la-Lys et Wittes

La **Zone 2** regroupe les communes de Blendecques, Hallines, Helfaut, Houlle, Nordausques, Nort-Leulinghem, Racquinghem, Roquetoire, Tournehem-sur-la-Hem, Quiestède, Wizernes et Zouafques

La **Zone 3** regroupe les communes de Saint-Martin-Lez-Tatinghem et Longuenesse

La **Zone 4** regroupe les Communes de Campagnes-lez-Wardrecques, Clairmarais, Mentque-Nortbécourt, Moringhem, Moulle, Salperwick, Serques, Tilques et Wardrecques

La **Zone 5** regroupe les Communes de Bellinghem, Ecques, Mametz, Heuringhem, Delettes, Théroouanne, Saint-Augustin

La **Zone 6** regroupe les Communes de Audincthun, Avroult, Beaumetz-Les-Aires, Bomy, Coyecques, Dennebreoucq, Enquin-lez-Guinegatte, Erny-Saint-Julien, Fauquembergues, Febvin-Palfart, Fléchin, Laires, Merck-Saint-Lievin, Reclinghem, Renty, Saint-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne.

La **Zone 7** est composée de la ville de Saint Omer

La **Zone 8** est composée de la ville d'Arques

La **Zone 9** regroupe les communes de Bayenghem-les-Eperlecques et Eperlecques

La Zone 1 reprend les services suivants : la collecte hebdomadaire des ordures ménagères, la collecte sélective tous les quinze jours, la collecte du verre en porte à porte une fois par mois et en apport volontaire, la collecte des encombrants une fois par an et à la demande, la collecte de déchets verts en porte à porte, une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique.

La Zone 2 reprend les services suivants : la collecte hebdomadaire des ordures ménagères, la collecte sélective des emballages ménagers tous les quinze jours, la collecte du verre en apport volontaire, la collecte des encombrants une fois par an et à la demande, la collecte de déchets verts en porte à porte, une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du centre de Valorisation Energétique

La Zone 3 reprend les services suivants : une collecte hebdomadaire des ordures ménagères, une collecte sélective des emballages ménagers tous les quinze jours, la collecte du verre en apport volontaire, la collecte des encombrants une fois par an et à la demande, la collecte des déchets verts en apport volontaire, une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique

La Zone 4 reprend les services suivants : une collecte hebdomadaire des ordures ménagères, une collecte sélective des emballages ménagers tous les quinze jours, la collecte du verre en apport volontaire, la collecte des encombrants une fois par an et à la demande, une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique.

La Zone 5 reprend les services suivants : une collecte hebdomadaire des ordures ménagères, une collecte sélective des emballages ménagers tous les quinze jours, la collecte du verre en porte à porte une fois par mois et en apport volontaire, la collecte des encombrants une fois par an et à la demande, une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique.

La Zone 6 reprend les services suivants : une collecte hebdomadaire des ordures ménagères, une collecte sélective des emballages ménagers tous les quinze jours, la collecte du verre en porte à porte tous les quinze jours, la collecte du verre en apport volontaire, une collecte des encombrants une fois par an et à la demande, une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique.

La Zone 7 reprend les services suivants : deux ramassages hebdomadaires des ordures ménagères, la collecte sélective hebdomadaire des emballages ménagers, une collecte du verre en apport volontaire, un ramassage de cartons, une collecte des encombrants une fois par an et à la demande, une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique.

La Zone 8 reprend les services suivants : une collecte hebdomadaire des ordures ménagères, une collecte sélective des emballages ménagers tous les quinze jours, la collecte du verre en apport volontaire, la collecte des déchets verts en porte à porte, une collecte des encombrants une fois par an et à la demande, une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique.

La Zone 9 reprend les services suivants : une collecte hebdomadaire des ordures ménagères, une collecte sélective des emballages ménagers tous les quinze jours, la collecte du verre en apport volontaire, la collecte des déchets verts en apport volontaire, la collecte des encombrants une fois par an et à la demande, une participation aux fonctionnements du centre de tri, de la compostière, de la déchetterie et du Centre de Valorisation Energétique.

A ces zones, s'ajoutent 3 zones de dégrèvement de 10% pour les communes ne disposant pas du service de collecte des ordures ménagères en porte à porte.

La zone 10 correspond au taux de taxe réduit de 10 % des habitants de la zone 3.

La zone 11 correspond au taux de taxe réduit de 10 % des habitants de la zone 4.

La zone 12 correspond au taux de taxe réduit de 10 % des habitants de la zone 7.

Le tableau ci-dessous reprend les zones de taxation avec les taux de taxes appliqués ainsi que le cout du service à l'habitant :

zones	Bases 2019	Taux 2019	Produits attendus
1	9 323 324 €	12.02 %	1 120 663 €
2	12 602 651 €	16.82 %	2 119 765 €
3	15 584 921 €	10.03 %	1 563 167 €
4	5 185 900 €	11.55 %	598 971 €
5	5 315 983 €	13.88 %	737 858 €
6	5 713 110 €	15.45 %	882 675 €
7	13 364 596 €	12.32 %	1 646 518 €
8	9 840 797 €	10.37 %	1 020 490 €
9	2 497 610 €	16.43 %	410 357 €
10	15 438 €	9.03 %	1 394 €
11	158 528 €	10.40 %	16 486 €
12	62 644€	11.09 %	6 947 €

Le produit perçu de la TEOM est de 10 125 291 € en 2019.

Carte des zones de taxation :

zones	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	



8.2 LA REDEVANCE SPECIALE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer assure l'enlèvement des déchets assimilés ménagers issus des activités professionnelles et des établissements publics. La loi du 13 juillet 1992 et l'article L2333.78 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux collectivités ayant recours à la TEOM d'instaurer une redevance spéciale pour rétribuer ces prestations de collecte et de traitement des déchets.

La redevance spéciale a donc été mise en place et généralisée depuis le 5 janvier 2017. Cette délibération marque la volonté de la CAPSO de responsabiliser chaque usager sur sa production de déchets selon le principe du « pollueur – payeur ».

Le cadre d'application de la redevance spéciale

- Les usagers soumis au paiement de la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale lorsqu'ils sont en capacité de produire plus de 340 litres d'ordures ménagères et/ou plus de 1320 litres de déchets recyclables par semaine.

- Les usagers occupant des bâtiments publics non soumis à la TEOM sont assujettis à la redevance spéciale dès lors qu'ils utilisent le service d'enlèvement des déchets de la CAPSO.

- Les limites du service public ont été fixées à 3000 litres d'ordures ménagères et 6000 litres de déchets recyclables par semaine. Au-delà de ces seuils les volumes considérés entrent dans le cadre du Déchet Industriel Banal et ne relèvent plus du champ de compétence communautaire.

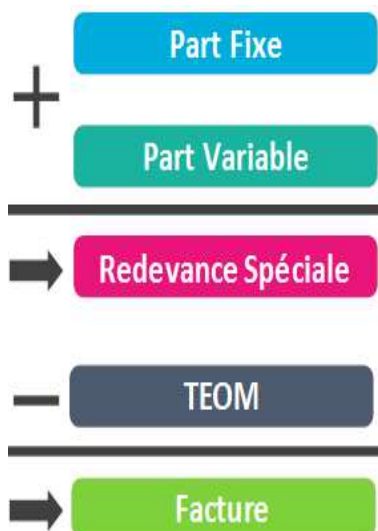
Les modalités de calcul de la redevance spéciale

Le calcul de la redevance spéciale comprend :

- Une **part fixe** correspondant aux charges du service de collecte. Elle est calculée sur la base du volume de bacs détenus et d'un tarif au litre annuel en fonction de la fréquence de collecte hebdomadaire et du type de déchets (ordures ménagères ou tri sélectif).

- Une **part variable** correspondant au volet incitatif de la tarification à la levée et s'appuyant sur les coûts de traitement des déchets. Elle est calculée sur la base du volume collecté annuellement et d'un tarif au litre en fonction du type de déchets.

- Le montant de TEOM éventuellement payé par l'utilisateur est déduit du montant de la redevance spéciale. (La TEOM étant une composante de la fiscalité locale, il ne pourra être procédé à aucun remboursement si son montant devait être supérieur à celui de la redevance).



Part fixe (€/litre)	OM	TRI
C1/2		0.1095 €
C1	0.9831 €	0.2190 €
C2	1.5237 €	0.6571 €
C3	2.8017 €	
Part Variable (€/litre)	OM	TRI
Pour 1 litre collecté	0.0203 €	0.0020€

L'identification électronique à la levée

En faisant le choix d'une tarification incitative à la levée, la CAPSO se doit de garantir la traçabilité des opérations de collecte facturées.

Chaque conteneur utilisé par un usager soumis à la redevance spéciale est équipé d'une puce d'identification électronique. Il est ainsi référencé au nom de son utilisateur en fonction de son volume et du type de déchets auxquels il est destiné.

Un système informatique embarqué sur les bennes ordures ménagères permet d'enregistrer le jour, l'horaire et la localisation géographique de toutes les opérations de collecte.

Avec ce système la CAPSO est en mesure d'éditer un relevé de collecte précis pour chaque redevable. Ce dispositif permet également d'effectuer le suivi en temps réel des tournées et de compiler ces informations en vue de les exploiter dans le cadre de l'optimisation du service.



Le bilan incitatif de la redevance spéciale

La mise en œuvre de la redevance spéciale sur le territoire de la CAPSO répond à une obligation légale et permet de ne plus faire supporter aux ménages le coût de gestion des déchets professionnels. Elle permet aussi de rationaliser le recours au service public et d'inciter les professionnels à intégrer la production de déchets comme composante à part entière de leur activité.

Optimiser son recours au service :

Le premier levier d'action se situe au niveau de la part fixe. Son mode de calcul basé sur le volume de bacs détenus contraint les usagers à optimiser leur conteneur au strict nécessaire

Montants facturés en 2019 :

	OMR		TRI		Total
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	
Communes	118 092.61 €	115 754.98 €	24 880.77 €	2 707.31 €	268 652.14 €
Voiries	3 412.80 €	23 323.65 €			26 736.45 €
Ets publics	26 722.80 €	29 910.51 €	4 486.25 €	966.89 €	62 086.45 €
Entreprises	164 635.14 €	203 619.80 €	22 876.59 €	7 774.10 €	398 905.63 €
Campings		23 211.88 €		1085.54 €	24 297.42 €
CHRSO				7 216.47 €	7 216.47 €
Total	312 863.35 €	395 820.82 €	52 243.61 €	19 750.31 €	780 678.09 €

En 2019, la redevance spéciale a permis de percevoir 780 678.09 €

9. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Le coût du service de collecte global (régie et prestataires pour la collecte) et le traitement s'élève à 13 670 141.47€.

Il est réparti de la manière suivante : le traitement des déchets 7 614 767 €, le coût de collecte 6 055 374.47 €.

Ces dépenses sont couvertes par la TEOM, les recettes de la redevance spéciale, les recettes des Eco-Organismes, la vente des matériaux à hauteur de 13 612 530.61 €.

Dépenses :

Charges à caractère général :	7 614 767.30 €
Frais de personnel :	4 054 881.27 €
Charges de gestion courante :	786 382.96 €
Charges exceptionnelles :	8 959.87 €
Dotations amortissement :	554 190.97 €
Fonctions support :	650 959.10 €
Total des dépenses :	13 670 147.47 €

Recettes :

Remboursement arrêts :	128 138.76 €
Redevance spéciale :	780 678.09 €
Autres :	545 611.52 €
Citéo :	1 995 681.90 €
Recettes exceptionnelles :	4 253.34 €
TEOM :	10 158 167 €
Budget général :	0 €
Total des recettes :	13 612 530.61 €

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE :

L'année 2019 est marquée par quelques mesures d'harmonisation de l'ensemble du service de collecte proposées à l'échelle du territoire :

- Mise en place des changements de fréquence des tournées en tri sélectif sur les communes d'Arques, Blendecques, Saint-Martin-Au-Laërt (commune délégué de Saint-Martin-Lez-Tatinghem), Longuenesse.
- Déploiement de 70 colonnes à papiers cartons en début d'année 2019 sur les communes urbaines.
- Travail sur l'optimisation des tournées en fonction du niveau de service avec nouvelle planification 2020
- Définition des zones de taxation avec atteinte de l'équilibre budgétaire

PERSPECTIVES 2020 :

- Changements de tournées sur l'ensemble du territoire
 - Prestation supplémentaire demandé par Quiestède et Roquetoire pour avoir le verre en porte à porte
-
- Proposition d'étude de collecte des déchets sur le territoire de Fauquembergues en régie/marché
 - Déploiement des colonnes d'apport volontaire pour collecter le papier-carton sur l'ensemble des communes pour préparer l'extension des consignes de tri de 2022
 - Actualisation du règlement d'hygiène et de sécurité
 - Mise en œuvre des nouvelles tournées sur le territoire CAPSO
 - Etendre le dispositif de l'apport volontaire du papier carton aux communes rurales et poursuivre la dotation en colonnes des associations
 - Poursuite de la distribution des sacs de pré-collecte papiers cartons
 - Propositions de mode de calcul du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en proposant un coût par service

RAPPORT ANNUEL
sur la qualité et le prix
du service de collecte



2019